

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES

<p>RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER</p>

Annexé au projet de loi de finances 2013

Présenté à l'Assemblée Nationale par
Monsieur **Amadou KANE**, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2012

INTRODUCTION.....	2
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	3
II. EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL	5
II1. La situation économique du Sénégal en 2011	5
II2. Les tendances pour 2012.....	11
III. PERSPECTIVES EN 2013	17
III1. Les objectifs	17
III2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	21
III21. Le secteur primaire.....	21
III22. Le secteur secondaire	27
III23. Le secteur tertiaire.....	31
III24. Le quaternaire.....	36
IV. FINANCES PUBLIQUES	46
IV1. L'exercice budgétaire en 2011	46
IV11. Les recettes.....	46
IV12. les dons.....	47
IV13. Les dépenses	47
IV14. le financement	49
IV15. La dette publique.....	49
IV2. Les projections à fin décembre 2012	50
IV21. Les recettes budgétaires	50
IV22. Les Dons	51
IV23. Les dépenses budgétaires	51
IV24. Le Financement.....	52
IV25. La Dette publique.....	53
V. LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2013	54
V1. Les ressources du budget général	54
V2. Les dépenses du budget général.....	55
V21. Les dépenses de fonctionnement.....	55
V22. Les dépenses en capital	56
V3. Les comptes spéciaux du Trésor	56
V4. Le Financement du déficit budgétaire	56

INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de Finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale. Le présent REF est élaboré dans un contexte marqué, par les incertitudes sur l'économie mondiale liées aux difficultés financières dans la périphérie de la zone euro et à la morosité de l'activité économique aux Etats Unis. Au plan intérieur, il est marqué principalement par la poursuite du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL », après une revue critique de tous ses volets en vue de définir les mesures correctrices appropriées ainsi que le démarrage des projets du Millenium Challenge Account.

Le REF, associé au projet de loi de Finances 2013, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2012-2014. Il traduit la volonté de l'Etat à accompagner le redressement de l'activité économique suite aux résultats décevants enregistrés en 2011 et 2012, en liaison avec la mauvaise campagne agricole 2011/2012, le climat social tendu qui a prévalu au cours des mois qui ont précédé les élections présidentielles de février 2012, et les tensions sociopolitiques dans la sous-région, notamment au Mali. A moyen terme, le Gouvernement vise à porter le taux de croissance économique à plus de 5%, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, de façon à consolider le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie. Le Gouvernement entend également poursuivre une politique prudente en matière de gestion des finances publiques et d'endettement pour préserver la stabilité macroéconomique. A cet effet, le déficit budgétaire devrait être ramené sous la barre des 5% dès 2013 et à moins de 4% à l'horizon 2015.

Le document est articulé autour de quatre parties. Après la présentation de l'environnement international et de l'évolution récente de la situation économique intérieure, le présent REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2013. Celles-ci devraient se traduire essentiellement par l'approfondissement des réformes structurelles, sectorielles et budgétaires dans un contexte de restauration d'une gouvernance sobre et vertueuse, de démarrage des projets prévus au titre du Millenium Challenge Account, de l'arrivée à maturité des grands projets autoroutiers et de la mise en œuvre des projets des minéraux lourds de la grande côte (zircon) et des projets des mines d'or de Golouma et Massawa.

Enfin, le REF met en exergue le bilan de la gestion budgétaire de 2011, les objectifs de la gestion de 2012 et présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2013.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'environnement économique et financier international est marqué en 2012 par la crise de la dette publique en Europe, la reconstruction au Japon suite au séisme de 2011 et les difficultés de l'économie américaine liées notamment à l'atonie des marchés immobilier et du crédit. En conséquence, l'économie mondiale continue de montrer en 2012, des signes d'affaiblissement, après le ralentissement observé en 2011. Les dernières projections du FMI tablent sur une croissance du PIB mondial de 3,3%, contre 3,8% en 2011 et 5,1% en 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la faiblesse de l'activité dans les pays développés, conjuguée au ralentissement de la croissance au sein des économies émergentes.

Dans les économies avancées, la croissance économique est estimée à 1,3% en 2012 contre 1,6% en 2011 en raison notamment de la récession attendue dans la zone euro (-0,4%) atténuée par (i) la reprise de la croissance au Japon en liaison avec les travaux de reconstruction liés à la catastrophe qui a frappé le pays en mars 2011 et ; (ii) la croissance aux Etats Unis (2,2%) en raison notamment des progrès réalisés dans l'ajustement des bilans et de l'amélioration de la situation du marché de l'immobilier.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité continue de soutenir l'économie mondiale. Toutefois, un ralentissement serait observé en 2012 avec une croissance de 5,3% contre 6,2% en 2011. En Chine et en Inde l'activité économique est toujours vigoureuse avec des taux de croissance respectifs de 7,8% et 4,9% en 2012 (contre respectivement 9,2% et 6,8% en 2011), portés par l'investissement et la consommation. En Afrique subsaharienne, la croissance du PIB est estimée à 5% en 2012 après 5,1% en 2011.

En 2013, la croissance mondiale est projetée en hausse de 3,6% contre 3,3% en 2012, soit une légère amélioration due notamment à la légère reprise de l'activité économique dans la zone euro (0,2% en 2013 après la récession qui serait observée en 2012). La faiblesse de l'activité en 2013 dans la zone euro, serait liée à la récession, pour la deuxième année consécutive, projetée en Italie (-0,7%) et en Espagne (-1,3%). Une légère croissance de l'activité économique est attendue à 0,9% en Allemagne et 0,4% en France.

Dans ce contexte, l'évolution du commerce mondial de biens et services devrait fortement ralentir, avec une croissance de près de 3,2% en 2012 après 5,8% en 2011, en raison notamment du ralentissement attendu dans la progression des flux d'importations en volume des pays avancés (4,4% en 2011 et 1,7% en 2012). En 2013, en relation avec la reprise projetée de la croissance, les importations devraient se redresser, atteignant une hausse de 3,3% contre 1,7% en 2012.

Sur le marché des matières premières, les cours continuent de baisser de manière globale, dans le sillage du ralentissement de l'activité économique mondiale. La baisse de l'indice global des cours est estimée à plus de 10 % en 2012, après les flambées de 2010 et 2011. Ces replis sont principalement liés aux matières premières industrielles dont les cours se sont contractés de 16 %, du fait de la morosité de la

production dans les pays avancés. Par contre, sur le marché des produits alimentaires, les prix continuent de s'apprécier, notamment pour les céréales et les oléagineux. Quant au pétrole brut, les prix sont prévus en baisse de plus de 2 % en 2012, après avoir flambé de 32% en 2011 et de 28% en 2010 en liaison avec la faiblesse de la demande mondiale.

S'agissant des prix à la consommation, ils devraient progresser de 1,9% en 2012 dans les économies avancées et de 6,1% dans les pays émergents et en développement. En 2013, ils sont projetés en hausse de 1,6% et 5,8% respectivement dans les économies avancées et émergentes.

Sur le marché financier, les volumes de transactions sont très faibles, reflétant les difficultés économiques au sein des principales économies industrialisées en Europe et aux Etats-Unis, massivement endettées.

II. LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL

III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2011

Le contexte économique interne a été marqué en 2011 par la persistance des délestages pendant les neuf (9) premiers mois de l'année conjuguée aux mauvais résultats de la campagne agricole. Malgré le regain d'activité relevé dans l'industrie au cours du dernier trimestre à la faveur de la sécurisation du combustible et de l'exploitation des capacités additionnelles (150 MW) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL », l'activité économique s'est globalement inscrite en ralentissement sur l'année 2011. En effet, précédemment attendu à 4%, **le taux de croissance du PIB réel est estimé à 2,6% en 2011 contre 4,1% en 2010**. Ce ralentissement traduit la contraction du secteur primaire, affecté par les contreperformances du sous-secteur agricole. En revanche, la croissance du PIB non agricole s'est établie à 4,8% contre 3% en 2010, traduisant ainsi la bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire.

Dans le **secteur primaire**, l'activité s'est contractée de 10,8% en 2011 après des hausses de 11,4% et 5% respectivement en 2009 et 2010. Ce repli reflète la contreperformance du sous-secteur agricole affecté par la mauvaise saison hivernale conjuguée à la baisse des intrants distribués aux agriculteurs. En effet, l'hivernage été moins long qu'en 2010, caractérisé par une irrégularité de la pluviométrie avec des pauses de 10 à 15 jours dans le nord et dans plusieurs zones du centre entre la 2^{ème} quinzaine de juillet et la 1^{ère} décade d'août. S'agissant de l'accès aux intrants, d'importantes baisses dans la distribution ont été enregistrées notamment pour l'arachide (-16%), ce qui a conduit à une diminution sensible des superficies emblavées. Au total, le sous-secteur agricole s'est inscrit en retrait de 21,6% en 2011 contre une hausse de 5,1% en 2010. Cette évolution est imputable aussi bien à l'agriculture industrielle (-41,3%) qu'aux cultures vivrières (-10,3%).

Le recul du secteur primaire a été, néanmoins, atténué par le renforcement des activités de l'élevage et de la pêche.

Le sous-secteur de l'élevage a enregistré une hausse de 4,7% en 2011 contre 6,6% en 2010, soit un léger ralentissement. La bonne tenue du sous-secteur est due principalement au dynamisme de la production laitière estimée en hausse de 9,7% à la faveur des efforts consentis notamment en matière d'insémination artificielle. Les productions de viande, de volaille et d'œufs, pour leur part, sont évaluées en hausse respectivement de 2,7%, 2,4% et 2,8%.

Dans le sous-secteur de la pêche, malgré la rareté de la ressource, l'activité s'est confortée de 3,1% en 2011 après un repli de 0,5% l'année précédente. Cette situation dénote de la bonne progression des débarquements de la pêche industrielle en hausse de 24,2% en 2011. La pêche artisanale, pour sa part, a enregistré un léger repli de 0,1% en liaison avec la diminution des captures dans les régions de Dakar, Thiès et Fatick. Le regain d'activité dans le sous-secteur a été bénéfique aux exportations de poissons frais de mer, crustacés et mollusques qui ont augmenté de 23,7%, en termes réels, par rapport à 2010.

Dans le **secteur secondaire**, le regain de dynamisme enregistré en 2010 s'est poursuivi en 2011 dans un contexte marqué par l'amélioration de la fourniture d'électricité au cours du quatrième trimestre de l'année, suite au démarrage effectif de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL ». En effet, l'activité est estimée en progression de 7,2% après des hausses respectives de 3,5% et 5,5% en 2009 et 2010. Cette vigueur traduit principalement le bon comportement des sous-secteurs des activités extractives, de la fabrication de produits chimiques, du raffinage de pétrole, du travail de grain, des produits alimentaires céréaliers, de l'égrenage de coton et de la fabrication de textiles, des BTP, des matériaux de construction, du travail du bois et de la fabrication de papier et carton.

Au niveau des activités extractives, le dynamisme affiché depuis 2009 suite au redressement des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) s'est maintenu en 2011. En effet, le sous-secteur s'est conforté de 17,5% en 2011 contre 5% un an auparavant, soit une nette accélération imputable pour l'essentiel à l'accroissement des productions de phosphate et de « sel et natron » en hausse respectivement de 33,4% et 11,5%. L'activité de production de phosphate a bénéficié de la fermeté de la demande extérieure avec une augmentation de 81,6% des quantités exportées.

S'agissant de la fabrication de produits chimiques, la bonne tenue des ICS combinée à l'augmentation de la demande extérieure a conduit à une progression de 22,7% de la production d'acide phosphorique. En effet, les exportations d'acide phosphorique, principalement destinées à l'Inde, ont enregistré une hausse de 26,4% en 2011. La fabrication de « savons, détergents et autres produits d'entretien » a également connu une hausse de 12,4% par rapport à 2010. En revanche, les productions d'engrais, de produits pharmaceutiques et de peintures et vernis ont fléchi respectivement de 17,5% ; 5% et 3,7%. Globalement, l'activité du sous-secteur a été globalement dynamique en 2011 avec une hausse évaluée à 11,3% après une poussée de 12,4% en 2010.

En ce qui concerne le raffinage de pétrole, l'activité a été marquée en 2011 par la baisse de la demande étrangère (-45,8%) en liaison principalement avec la diversification par le Mali de ses sources d'approvisionnement suite au dénouement de la crise ivoirienne. Toutefois, le sous-secteur s'est redressé de 15,2%, après des baisses de 13,8% et 7,5% enregistrées respectivement en 2008 et 2009 dues aux difficultés de trésorerie de la Société Africaine de Raffinage (SAR). Le redressement du sous-secteur en 2011 est imputable en partie à la décision prise par les autorités visant l'approvisionnement de SENELEC auprès de la SAR.

Au titre des produits alimentaires, le sous-secteur du travail de grain, après une stabilité en 2010, s'inscrit en hausse de 13,2% en 2011 à la faveur de l'augmentation de la production de farine de blé (+14,6%). Cette performance a été favorable à la fabrication de produits alimentaires céréaliers qui affiche une hausse de 9,7% contre 1,3% en 2010.

Dans le sous-secteur « égrenage de coton et la fabrication de textiles », après un léger relèvement en 2010 (+0,2%), l'activité s'est accélérée en 2011 avec une progression estimée à 30,4%. Cette reprise est attribuable à la vigueur de la fabrication de textiles en hausse de 32,2% par rapport à 2010, mais également au dynamisme de l'égrenage de coton qui affiche une progression de 12,1% favorisée par la bonne récolte de la campagne 2010/2011 (hausse de la production de coton de 26%).

Concernant le sous-secteur de la construction, il a bénéficié de la poursuite des travaux de construction de l'autoroute à péage, de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) mais également des travaux d'entretien routier. Il s'est, ainsi, conforté de 7,7%, soit une nette amélioration comparativement à 2010 (+4,1%). Cette situation, conjuguée à la forte demande étrangère en ciment (hausse de 18,2% des exportations par rapport à 2010), s'est traduite par un renforcement de 15,4% (contre 20,2% en 2010) de la fabrication de matériaux de construction.

Le travail du bois, pour sa part, a poursuivi sa reprise entamée en 2010 avec une croissance de 15,8% en 2011 (contre +7,2% en 2010) en ligne avec l'activité de construction. La fabrication de papier et carton a été également dynamique avec une progression de 11,3% contre 1,3% en 2010.

Le renforcement du secteur secondaire a été toutefois atténué par la contreperformance enregistrée par la fabrication de corps gras alimentaires, la fabrication de sucre et confiserie et l'énergie.

Dans le sous-secteur des corps gras alimentaires, suite à la reprise amorcée en 2009, l'activité de production a renoué à nouveau avec la contreperformance en 2011. Celle-ci est le résultat de la baisse de 37,3% enregistrée par la production d'huile raffinée. Cette contraction a été, cependant, atténuée par l'accroissement de la production d'huile brute d'arachide et de tourteaux. L'huile brute d'arachide a connu une progression de 1,6%, soit un net ralentissement en liaison avec l'augmentation modeste de la production arachidière (+4%) pendant la campagne agricole 2010/2011. Quant à la production de tourteaux, elle s'est accrue de 10,1% par rapport à l'année précédente. Au total, l'activité des huileries affiche une baisse de 21% en 2011 contre une hausse de 9,4% un an auparavant.

En ce qui concerne la fabrication de sucre et confiserie, l'arrêt technique observé par la Compagnie Sucrière Sénégalaise au cours de l'année a été défavorable au sous-secteur qui ressort en baisse de 7,7% en 2011 contre une hausse de 8,1% en 2010, sous l'effet de la production de sucre en morceaux qui a diminué de 33,1%. Face à cette situation, les importations de sucre brut et raffiné ont augmenté de 15,7% en vue de satisfaire la demande locale.

Quant au sous-secteur de l'énergie, il a été secoué pendant les neuf (9) premiers mois de 2011 par la persistance des difficultés de la SENELEC en raison de la vétusté du parc de production et de l'augmentation rapide de la demande. Cette situation a engendré une contraction de 3,5% de la production d'électricité sur les trois premiers trimestres. Toutefois, les efforts consentis par les pouvoirs publics, à travers la sécurisation du combustible et le déploiement de capacités additionnelles de 150 MW dans le cadre du Plan « TAKKAL », ont permis d'améliorer sensiblement la production d'électricité au cours du dernier trimestre. Par conséquent, celle-ci est ressortie en baisse de 1,9% sur l'année, soit une nette

amélioration par rapport aux trois premiers trimestres. S'agissant de la production d'eau, elle s'est confortée de 0,9% par rapport à 2010. Ainsi globalement, le sous-secteur « énergie » est estimé en baisse de 0,9% après une hausse de 8%¹ en 2010.

S'agissant du **secteur tertiaire**, l'activité s'est renforcée de 4% en 2011 contre des hausses respectives de 0,7% et 3,7% en 2009 et 2010. Ce regain de dynamisme est imputable notamment aux sous-secteurs des transports, des services d'hébergement et de restauration, des services financiers, des services aux entreprises et des activités immobilières mais également des services d'éducation et de formation ainsi que des services de réparation.

La valeur ajoutée du transport a progressé de 10,5% contre 5,4% en 2010, soit une nette accélération liée à la vigueur de l'activité dans le secteur secondaire. Celle-ci s'est reflétée au niveau du transport terrestre et des activités portuaires et maritimes en hausse respectivement de 23,6% et 9,5% sur l'année 2011.

Dans le sous-secteur de l'hébergement et de la restauration, malgré la morosité de l'environnement économique dans la zone euro, l'activité a connu en 2011 une hausse de 4,8% contre 4,6% un an auparavant.

S'agissant des services financiers, ils enregistrent une hausse de 11% contre 5,7% en 2010, à la faveur notamment de la bonne tenue du secteur secondaire et des autres services.

De même, les activités de services aux entreprises ont bénéficié du dynamisme de l'industrie et des autres services. Elles se conforteraient ainsi de 6,6%, après une hausse de 5,8% en 2010. Les activités immobilières, pour leur part, continuent de tirer profit de la bonne marche du BTP, affichant une progression estimée à 4% contre 2,9% en 2010.

Par ailleurs, le redressement du secteur tertiaire a été renforcé par les services de la réparation et ceux d'éducation et de formation, en hausse respectivement de 4,4% et 5%. Toutefois, ce regain a été limité par la faible reprise des activités commerciales et la perte de vitesse des activités de postes et télécommunications.

Pour ce qui est du commerce, il progresserait de 1,7% en 2011 contre 0,9% en 2010. Le sous-secteur a subi les retombées de la baisse de la production agricole conjuguée au recul des importations de biens (-0,9%).

Enfin, concernant les postes et télécommunications, le ralentissement affiché depuis quelques années s'est poursuivi en 2011. En effet, l'activité progresse de 3,4% contre 8,5% en 2010 ; cette décélération est en ligne avec le niveau élevé du taux de pénétration qui avoisine les 70% dans le segment de la téléphonie mobile.

¹ Hausse liée à la reprise de GTI qui était à l'arrêt pendant l'année 2009

Au titre des emplois du PIB, la **demande intérieure** a progressé de 3% en 2011 contre une hausse de 1,3% en 2010.

La consommation finale a baissé de 1,6% contre une hausse 2,4% l'année précédente soit une perte de 4 points de pourcentage induite par la contraction de la consommation privée. Au total, la consommation finale représente 89,2% du PIB en 2011 contre 93% du PIB en 2010 ; cela traduit un relèvement du taux d'épargne intérieure qui passe de 7% en 2010 à 10,8%.

Concernant la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, elle s'est légèrement redressée en 2011 avec un taux de croissance estimé à 2,2% après une hausse de 1,5% en 2010, sous l'effet de la FBCF privée. Cette dernière s'est renforcée de 4% en 2011 (contre un repli de 1,4% en 2010) à la faveur notamment des meilleures perspectives dans la fourniture d'électricité. En ce qui concerne la FBCF publique, elle s'est repliée de 1,9% en 2011 contre une hausse de 9,1% en 2010, la totalité des projets d'investissements prévus en 2011 au titre du Plan « TAKKAL » n'ayant pas été exécutée du fait du retard enregistré dans le démarrage. Globalement, le taux d'investissement mesuré par la FBCF est passé de 22,2% en 2010 à 22,4% du PIB en 2011.

Quant à la **demande extérieure**, elle est marquée par une baisse en termes réels des exportations et des importations respectivement de 4,3% de 0,9%.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est ressortie à 4,3% contre de 1,4% en 2010. Cette évolution est tirée principalement par la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs primaire (8,7% contre 1,8% en 2010) et secondaire (5,8% contre 0,7% en 2010) en liaison avec la hausse des cours des produits alimentaires et énergétiques sur le marché. Ce renchérissement s'est également reflété sur les prix à la consommation. En effet, l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établie à 3,4% en 2011, sous l'impulsion des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+6,7%), des «logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+3,1%) et du « transport » (+5,5%).

Concernant la compétitivité de l'économie, l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (+0,9%) atténuée par le différentiel d'inflation favorable s'est traduite par des **pertes de compétitivité**² estimées à 0,5% comparativement à 2010. Par rapport aux pays membres de l'UEMOA et ceux membres de la zone euro, la compétitivité de l'économie sénégalaise s'est détériorée respectivement de 0,2% et 0,8%.

En 2011, les échanges avec l'extérieur ont été caractérisés par une détérioration du **compte courant** de 231,1 milliards légèrement compensée par l'amélioration de 53,1 milliards du **compte de capital et d'opérations financières**. Le **déficit du compte courant est estimé à 7,6% du PIB** en 2011, contre 4,5% en 2010. Globalement, le solde global de la Balance des Paiements est ressorti en déficit de

² Compétitivité-prix

57,2 milliards contre un excédent de 116 milliards en 2010, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières n'ayant pas permis de compenser le déficit du compte courant..

L'évolution de la **situation des institutions monétaires** entre 2010 et 2011 a été caractérisée par une baisse de 57,2 milliards des avoirs extérieurs nets, une augmentation de 11,8% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 5,2%.

En effet, l'encours du crédit intérieur, estimé en hausse de 222,4 milliards, est passé de 1.883,8 milliards en 2010 à 2.106,5 milliards à fin décembre 2011. Cette évolution traduit à la fois une baisse de 86,6 milliards des engagements nets de l'Etat vis-à-vis du système bancaire et un accroissement de 309 milliards des crédits à l'économie.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est attendue en hausse de 5,2% en 2011 contre 15,8% en 2010. Cet accroissement de la liquidité globale devrait se traduire par un renforcement des dépôts bancaires de 5,3% et une hausse de la circulation fiduciaire de 4,7%. Au total, le taux de liquidité globale de l'économie est passé de 40,5% en 2010 à 39,8% en 2011.

Suite au ralentissement enregistré en 2011 en raison des contreperformances du sous-secteur agricole, l'économie sénégalaise devrait connaître une reprise en 2012, malgré un contexte international morose, marqué par la persistance des difficultés dans la zone euro, les incertitudes au plan mondial mais également par la crise socio-politique voire économique dans la sous-région. Au plan interne, la poursuite de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL » s'est traduite par une nette amélioration dans la fourniture de l'électricité.

La reprise de l'activité économique devrait être tirée par la relance du secteur primaire, à travers le regain d'activité attendu dans le sous-secteur agricole. En revanche, les secteurs secondaire et tertiaire s'inscriraient en ralentissement en 2012. Globalement, **le taux de croissance du PIB réel est projeté à 3,7% en 2012 contre de 2,6% en 2011.**

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 8,9% en 2012 après un repli de 10,8% en 2011. Cette reprise serait portée par le sous-secteur agricole, marquée par une pluviométrie abondante et bien répartie, une distribution par les pouvoirs publics d'intrants agricoles (semences et engrais), mais également par la préservation de la situation phytosanitaire. Ainsi, l'activité du sous-secteur est globalement projetée en hausse de 14,9% contre un recul de 21,6% en 2011. L'agriculture industrielle, sévèrement affectée par le repli de la production arachidière (-59%) en 2011, devrait se renforcer de 28,4% en 2012 (contre une baisse 41,3% en 2011). L'agriculture vivrière, pour sa part, croîtrait de 9,8% contre une contraction de 10,3% en 2011, à la faveur notamment des hausses attendues des productions de riz, de maïs et de mil-sorgho.

Dans le sous-secteur de l'élevage, la mauvaise campagne agricole 2011/2012 devrait se traduire par un repli de la production de viandes bovines (-3,1%) et ovines (-13,9%) compte tenu de la diminution du poids des carcasses en liaison avec le manque de fourrage et la cherté de l'aliment de bétail. Cette tendance baissière serait, cependant, atténuée par la bonne tenue de la production de volaille (+6,3%) qui continue de tirer profit de l'interdiction des importations suite à l'épidémie de grippe aviaire, mais également de la production de lait (+9,5%) et d'œufs (+3,8%). Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en ralentissement avec une progression estimée à 2,4% en 2012 contre 4,7% en 2011.

S'agissant des activités de la pêche, leur croissance est estimée à 3% en 2012 (contre 3,1% en 2011), portée par la pêche artisanale qui représente plus de 80% des débarquements. Face au problème structurel de la rareté de la ressource, les nouvelles autorités ont suspendu les licences de pêche des navires étrangers afin préserver les ressources halieutiques.

Dans le **secteur secondaire**, en dépit des effets positifs de l'amélioration de la fourniture d'électricité, l'activité devrait enregistrer un ralentissement en 2012. En effet, après avoir affiché un réel dynamisme en 2010 et 2011 avec des hausses respectives de 5,5% et 7,2%, le secteur ne progresserait que de 2,7% en 2012. Cette tendance reflète notamment le repli des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de la transformation et conservation de viandes et poissons, de la fabrication de boisson et de celle de cuir, des matériaux de construction, des BTP et de la construction de matériels de transport atténué, toutefois par la croissance affichée par les autres branches de l'industrie.

Dans le sous-secteur de la fabrication des corps gras alimentaires, la mauvaise campagne agricole 2011/2012 s'est traduite par une baisse de la collecte de l'arachide destinée à la trituration. En conséquence, la production d'huile brute s'est inscrite en retrait de 81,4% sur les six premiers mois de l'année. La production d'huile raffinée a diminué de 9% sur la même période alors que celle de tourteaux a reculé de 66,5%. Globalement sur l'année, l'activité du sous-secteur devrait se contracter de 52,1% suite au repli de 21% enregistré en 2011.

Pour ce qui est du sous-secteur de la transformation et conservation de viandes et poissons, il est marqué par les difficultés des activités dans la filière « poissons ». Celles-ci devraient se contracter de 27,4% en 2012, en raison notamment des problèmes structurels rencontrés par les entreprises de la filière. Toutefois, cette tendance baissière devrait être atténuée par la bonne tenue des activités de transformation et conservation de viandes attendues en hausse de 20,7%. Au total, la croissance du sous-secteur est estimée en baisse de 0,5% en 2012 après une légère hausse de 0,9% l'année précédente.

L'activité de fabrication de boissons, pour sa part, devrait se replier de 1,4% du fait aussi bien de la production de bières que celle de boissons gazeuses.

Dans la fabrication du cuir, la contreperformance enregistrée en 2011 devrait se poursuivre en 2012. Le sous-secteur demeure confronté à l'accès difficile à des intrants de qualité mais également à la rude concurrence internationale. Il est ainsi attendu en baisse de 4,9% après un repli de 1,8% en 2011. De même, l'activité de production de tabacs devrait ressortir en baisse de 0,9% en 2012 contre une hausse de 3,1% enregistrée un an auparavant. Ce recul est notamment imputable aux conditions peu favorables du marché intérieur.

Au niveau de la fabrication des matériaux de construction, l'activité, très dynamique au cours de ces dernières années, subirait les effets conjugués de la baisse de la demande locale et étrangère de ciment. La demande étrangère de ciment est affectée par l'arrêt de l'essentiel des grands chantiers au Mali, principal client du Sénégal, en liaison avec la crise qui sévit dans le pays tandis que la faiblesse de la demande locale est liée à la morosité de l'activité économique. Au total, les exportations de ciment sont attendues en baisse de 0,8% par rapport à 2011 et la croissance du sous-secteur serait négative en 2012 (-0,6%) après une hausse de 20,2% et 15,4% respectivement en 2010 et 2011.

S'agissant des activités de construction, une morosité des ventes locales de ciment a été relevée au cours des premiers mois de l'année 2012. Cette situation est imputable à l'incertitude qui a prévalu pendant les échéances électorales mais également au retard accusé dans certains travaux suite à l'installation des nouvelles autorités. En somme, un repli de la construction de 0,5% est attendu au terme de l'année, après une progression de 7,7% en 2011.

Dans le sous-secteur « construction de matériels de transport », la baisse de l'activité attendue dans la réparation navale devrait se traduire par un repli de la branche d'activité de 11% en 2012 contre une hausse de 5,4% l'année précédente. Le sous-secteur subit plutôt la concurrence internationale et reste à la quête de nouveaux marchés (offshore).

Le ralentissement du secteur secondaire tient, par ailleurs, à la nette décélération des activités de fabrication de produits chimiques, en dépit du dynamisme des Industries Chimiques du Sénégal. En hausse de 11,3% en 2011, le sous-secteur devrait croître de 2,6%, sous l'effet de la bonne production d'acide phosphorique (+10,2%) et d'engrais (+43,2%) fortement atténuée par la contraction des productions de savons (-40%) et de peinture (-7,1%).

Dans ce contexte de morosité, l'activité du secteur secondaire a été notamment soutenue par les extractives, la fabrication de sucre, celle de produits alimentaires céréaliers, l'égrenage de coton et la fabrication de textiles, le raffinage de pétrole, l'énergie, la métallurgie et la fabrication de machine.

Au niveau des activités extractives, le dynamisme des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) dans la production de phosphate atténuerait le recul des productions d'attapulгите (-5,2%) et de sel (-4,7%). En effet, l'entreprise devrait atteindre une production de 1.606.000 tonnes de phosphates contre 1.416.000 tonnes l'année précédente, soit une progression de 13,4% en variation annuelle. Globalement, l'activité du sous-secteur devrait se renforcer de 8,2% après un pic de 17,5% en 2011.

Au titre de la branche des produits alimentaires, l'activité de fabrication de sucre devrait se redresser par rapport à 2011 avec une croissance de 10% (contre un repli de 7,7% en 2011) traduisant la bonne tenue de la Compagnie Sucrière Sénégalaise. S'agissant de la fabrication des produits alimentaires céréaliers, elle devrait progresser de 7,3% en 2012 contre 9,7% en 2011, à la faveur la vigueur de la production de pain.

S'agissant du sous-secteur de l'égrenage de coton et de la fabrication de textiles, il maintiendrait son dynamisme observé en 2011, sous l'impulsion essentiellement du textile. L'égrenage de coton affiche toutefois une bonne progression sur les six premiers mois de 2012 (+4,3%), malgré la mauvaise récolte de coton lors de la campagne agricole 2011/2012. Au titre de l'année 2012, le sous-secteur devrait se conforter de 15% contre une hausse de 30,4% l'année précédente.

Dans le raffinage de pétrole, l'activité de production continue de tirer profit de la poursuite de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL » et globalement de la demande locale. Après une croissance de 15,2% enregistrée en 2011, le sous-secteur devrait s'inscrire en hausse de 6,3%.

Concernant le sous-secteur de l'énergie affecté par les difficultés connues notamment en 2010 et pendant les neuf premiers mois de 2011, il a enregistré une nette reprise en 2012, à la faveur de la mise en œuvre du Plan de restructuration du secteur de l'électricité. Celui-ci a permis la sécurisation des approvisionnements en fuel de la SENELEC ainsi que l'exploitation d'une capacité additionnelle de 150 Mégawatts. Ainsi, la production d'électricité devrait s'améliorer de 13,7% en 2012 comparativement à l'année précédente. La production d'eau, pour sa part, est attendue en hausse de 5,4% en liaison avec l'amélioration de la fourniture d'électricité. Globalement, la croissance du sous-secteur se situerait à 9,7% en 2012 après un repli de 0,9% un an auparavant.

Dans la métallurgie, une reprise de l'activité de production est escomptée en 2012 par rapport à l'année précédente. En effet, après un repli de 2% en 2011, le sous-secteur est attendu en progression de 5% en 2012, sous l'impulsion en partie de la demande extérieure : l'exportation des produits de la métallurgie ayant fortement augmenté au cours du premier semestre de l'année. S'agissant de la fabrication de machines, elle devrait rester dynamique avec une croissance de 6,1% contre 10% en 2011.

A l'instar de l'industrie, un ralentissement de l'activité est également attendu en 2012 dans les **activités de services comparativement à 2011**. En effet, la croissance du secteur tertiaire est estimée à 2,9% en 2012 contre 4% l'année précédente. Cette hausse devrait être portée essentiellement par le commerce, les transports, les services financiers et les activités immobilières.

Concernant les activités commerciales, elles devraient s'inscrire en hausse de 3,7%, sous l'effet notamment de l'augmentation des importations de produits alimentaires de base, renforcée par la mauvaise campagne agricole 2011/2012 et la mesure d'assouplissement des conditions d'importations des véhicules. S'agissant des transports, ils sont attendus en hausse de 3% en 2012, soit un net ralentissement comparativement à 2011 (+10,5%) imputable au transport ferroviaire marqué par les difficultés de Transrail ainsi qu'au transport aérien affecté par le repli des activités touristiques.

Au niveau des services financiers, le dynamisme des services d'assurance et du crédit bancaire, en l'occurrence celui de court et moyen terme, devrait se traduire par une progression de 6% de la valeur ajoutée du sous-secteur contre 11% en 2011.

Les activités immobilières, pour leur part, devraient se conforter de 3,3% en 2012 après une progression de 4% l'année précédente. Le sous-secteur continue de tirer profit de la bonne tenue du marché du logement.

La croissance du secteur tertiaire serait toutefois atténuée par le repli des services d'hébergement et de restauration conjugué au net ralentissement des postes et télécommunications, des services aux entreprises et des services d'éducation et de formation.

Concernant les services d'hébergement et de restauration, ils ont subi les contrecoups d'une part, des tensions pré-électorales qui ont coïncidé avec la période de haute saison dans les activités touristiques et d'autre part, de la persistance des difficultés de la zone euro principale émettrice de touristes. Cette situation s'est reflétée sur les entrées touristiques qui se sont repliées de 5,5% sur le premier semestre de 2012, par rapport à la même période de l'année précédente. Cette contreperformance est due, pour l'essentiel à la baisse des entrées au niveau des hôtels qui s'est établie à 6% sur la période. Sur l'année, le sous-secteur est attendu en repli de 15,1%, après une hausse de 4,8% en 2011.

Au niveau des postes et télécommunications, le ralentissement observé l'année précédente devrait se poursuivre en 2012. En effet, l'activité du sous-secteur devrait progresser de 2,5% contre respectivement 8,5% et 3,4% en 2010 et 2011.

Quant aux services aux entreprises, ils ont subi les retombées du manque de dynamisme dans l'industrie et dans l'essentiel des services. Ils devraient ainsi progresser de 2,7% en 2012 contre 6,6% en 2011.

Enfin, concernant les services d'éducation et de formation, ils sont attendus en hausse de 2,2% contre une progression de 6,6% en 2011, soit un net ralentissement reflétant entre autres les perturbations qui ont marqué le système scolaire en 2012.

Au titre de la demande, la **consommation finale** devrait croître de 2,7% après un repli de 1,6% en 2011, à la faveur de la reprise de la consommation privée attendue en progression de 2,5% contre une baisse de 2,5% en 2011. Globalement, la consommation finale représenterait 88% du PIB en 2012 contre 89,2% en 2011, traduisant ainsi un relèvement du taux d'épargne qui passerait de 11,8% en 2011 à 12% en 2012, soit une légère augmentation de 0,2 point de pourcentage.

S'agissant de la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, elle progresserait de 5,8% en 2012 contre 2,2% en 2011. Ce regain de croissance devrait être soutenu par l'investissement public qui augmenterait de 12,8% en 2012 contre une baisse de 1,9% l'année précédente, sous l'effet de la poursuite des investissements dans le secteur de l'électricité et des travaux de l'autoroute à péage et de l'AIBD³. Ainsi, le taux d'investissement mesuré par la FBCF ressortirait à 22,9% du PIB en 2012 contre 22,4% en 2011.

Au total, la **demande intérieure** progresserait de 5,3% en 2012 contre une hausse de 3% en 2011.

³ Aéroport international Blaise Diagne

Pour ce qui est de la **demande extérieure**, elle serait marquée par un repli en termes réels des exportations de biens et services de 2,6%, conjugué à une hausse de 5,0% des importations au terme de l'année 2012.

Au titre des prix, **l'inflation** mesurée par le déflateur du PIB devrait s'établir à 2,3% contre 4,3% en 2011, sous l'hypothèse d'une légère détente du cours du baril de pétrole (il est prévu un cours moyen du baril de Brent de 107,3 \$ US en 2012, contre 109,6 \$ US en 2011) mais également des cours des matières premières alimentaires de base. Ainsi, les prix à la production du secondaire et du tertiaire devraient augmenter respectivement de 3,3% et de 1,7% en 2012 par rapport aux niveaux enregistrés en 2011 (+5,8% et 2,3%). Au niveau du secteur primaire, les prix à la production sont projetés à 2,9% contre 8,7% en 2011. Pour ce qui est de l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), elle affiche un relèvement de 1,3% sur les huit premiers mois de 2012. Cette évolution reflète le renchérissement des postes « Transports », (+2,7%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+1,9%) ainsi que des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,7%), en liaison avec la hausse des prix des céréales non transformés. Au total, sur l'année 2012 les prix à la consommation sont attendus en moyenne à moins de 2% contre 3,4% enregistré en 2011.

En termes de compétitivité-prix, la dépréciation du franc CFA (-1,6%) par rapport aux monnaies des pays partenaires conjuguée au différentiel d'inflation favorable (-2,6%) a induit des gains de compétitivité de l'ordre de 4,2% en moyenne sur les huit (8) premiers mois de 2012. Par rapport aux pays membres de la zone EURO et de l'UEMOA, la compétitivité-prix s'est améliorée respectivement de 1,2% et 2,1%.

S'agissant **des échanges avec l'extérieur**, ils devraient se caractériser par une détérioration du **compte courant** de 59,7 milliards et une amélioration de 13 milliards du solde du **compte de capital et d'opérations financières**. **Le déficit du courant est projeté à 8,0% en 2012, contre 7,6% en 2011.** Globalement, le solde global de la Balance des Paiements ressortirait en déficit de 104 milliards contre un déficit de 57,3 milliards en 2011 en raison de la dégradation du compte des opérations financières (-92,4 milliards).

Pour ce qui est de **la situation monétaire**, elle fait ressortir une baisse de 104 milliards (-11,2%) des avoirs extérieurs nets, une augmentation de 14,2% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 7,2%.

III. LES PERSPECTIVES EN 2013

III.1. LES OBJECTIFS

En 2013, en dépit d'un environnement international morose, l'activité économique devrait se consolider avec l'arrivée à maturité de grands projets dans les sous-secteurs des infrastructures routières et de l'énergie, l'amélioration de la distribution de l'électricité, la poursuite du redressement du sous-secteur agricole, la mise en œuvre du projet des minéraux lourds notamment celui de la grande côte (zircon) et le démarrage des projets financés par le Millenium Challenge Account (MCA). Au total, **le taux de croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,3% en 2013 contre une prévision de 3,7% en 2012**. Ce net regain de croissance serait porté essentiellement par les secteurs primaire et secondaire.

S'agissant du **secteur primaire**, il devrait se renforcer de 6,1% en 2013 contre 8,9% en 2012, à la faveur du dynamisme des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Dans le sous-secteur agricole, les efforts du Gouvernement en matière d'encadrement de la campagne agricole à travers la distribution d'engrais et de semences de qualité et à bonne date ainsi que la protection phytosanitaire vont se poursuivre. Cette dynamique sera accompagnée de la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans le cadre respectivement de la maîtrise de l'eau, de l'amélioration de la productivité et de la diversification agricole. En conséquence, le sous-secteur est attendu en progression de 8,4% en 2013 contre 14,9% en 2012. L'agriculture vivrière devrait s'inscrire en hausse de 7,5% en 2013 contre 9,8% en 2012, à la faveur notamment des perspectives favorables de productions de riz, de mil, de sorgho et des produits horticoles. L'agriculture industrielle, pour sa part, est projetée en hausse de 10,4% en 2013 contre 28,4% en 2012, sous l'effet de l'augmentation des productions d'arachide et de coton.

Dans le sous-secteur de l'élevage, la croissance est projetée à 4% en 2013 après 2,4% en 2012, à la faveur des productions de viandes bovine et caprine, de lait et de volaille. En effet, les productions de viande et de lait bénéficieraient de l'amélioration de la productivité des races à travers la sélection des espèces.

Concernant les activités de la pêche, elles se conforteraient de 2% en 2013 contre 3% en 2012 malgré les difficultés liées à la rareté de la ressource. A moyen et long terme, elles devraient profiter des effets positifs de la suspension des licences de pêche accordées aux bateaux étrangers mais également des différentes mesures du Gouvernement visant à préserver les ressources halieutiques.

Au niveau de la sylviculture, sous l'effet, entre autres, de l'exploitation du charbon de bois, l'activité devrait croître de 3% en 2013, soit presque au même rythme qu'en 2012. Le sous-secteur demeure encadré par la limitation des quotas destinée à mieux préserver la faune.

Dans le **secteur secondaire**, suite au ralentissement relevé en 2012, l'activité devrait se renforcer en 2013 dans un contexte de poursuite de l'exécution du plan de restructuration du secteur de l'électricité.

Elle est ainsi attendue en hausse de 5,3%, sous l'impulsion notamment des sous-secteurs des corps gras alimentaires, des produits alimentaires céréaliers, de la fabrication de sucre, des extractives, des produits chimiques, du raffinage de pétrole et de l'énergie.

Au niveau de la branche des produits alimentaires, la fabrication de corps gras alimentaires devrait tirer profit de la reprise attendue dans les productions d'huiles brutes et raffinées, à la faveur du redressement escompté dans la production arachidière. Le sous-secteur est ainsi projeté en hausse de 7% en 2013 contre un repli de 52,1% en 2012. La fabrication de produits alimentaires céréaliers, après une progression de 7,3% en 2012, devrait, pour sa part, se conforter de 7,5% grâce au maintien de la bonne tenue du marché du pain.

S'agissant de la fabrication de sucre et confiserie, le dynamisme retrouvé en 2012 devrait se poursuivre en 2013 avec une croissance de 8%. Cette bonne tenue devrait être le résultat du programme d'investissement en cours engagé par la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS), dont l'objectif est de porter la capacité de l'entreprise de 100.000 à 150.000 tonnes de sucre à l'horizon 2014. Cet investissement devrait ainsi permettre à terme à la CSS de mieux couvrir la demande locale.

Dans les activités extractives, le démarrage de l'exploitation du zircon conjuguée au renforcement de la production de phosphate et d'or devrait se traduire par un regain de croissance en 2013. Concernant le phosphate, la production est projetée à 1.800.000 tonnes contre une estimation de 1.606.000 tonnes en 2012, soit une progression de 12,1%. Globalement, le sous-secteur est attendu en hausse de 10% en 2013 contre 8,2% en 2012.

Concernant la fabrication de produits chimiques, la bonne tenue de l'activité des ICS conjuguée à la reprise dans l'industrie du savon et celle de la peinture devrait significativement redynamiser le sous-secteur. En effet, celui-ci s'inscrirait en hausse de 11,6% en 2013, tirée par l'acide phosphorique (+10,2%) et l'engrais (+31,7%).

Quant au raffinage de pétrole, il devrait continuer de bénéficier de la vigueur de la demande soutenue en partie par la sécurisation de l'approvisionnement de la SENELEC en produits pétroliers, dans le cadre du Plan « TAKKAL ». Le sous-secteur devrait ainsi se renforcer de 10% en 2013 contre une prévision de 6,3% en 2012.

Dans le sous-secteur de l'énergie, l'extension des centrales de Bel Air et de Kahone, mais également la poursuite de la réhabilitation de la capacité de production de la SENELEC devrait permettre de consolider le redressement qui s'est enclanché depuis fin 2011. Quant à la production d'eau, elle est attendue en hausse de 1,4% en 2013. Ainsi, globalement, le sous-secteur devrait se renforcer de 6,8% contre 9,7% en 2012.

La bonne tenue du secteur secondaire serait néanmoins atténuée par le repli des sous-secteurs des matériaux de construction et des matériels de transport.

En effet, dans le sous-secteur des matériaux de construction, l'activité de production continuerait pour la deuxième année consécutive à subir les contrecoups du repli de la demande malienne en ciment. Une relance de la demande intérieure, à la faveur d'un regain de croissance dans le sous-secteur des BTP en 2013, permettrait d'atténuer les conséquences de la crise malienne sur l'activité du sous-secteur. Au total, le sous-secteur devrait se replier de 0,1% contre une baisse projetée à 0,6% en 2012.

Pour ce qui est de la construction de matériels de transport, le recul attendu en 2012 (-11%) devrait se poursuivre en 2013. Le sous-secteur enregistrerait une légère baisse de 0,2% en variation annuelle, traduisant ainsi la quasi-stabilité des activités de réparations navales. A moyen terme, la certification ISO 2001 en faveur de la réparation navale à l'horizon 2013, permettrait de relancer significativement le sous-secteur grâce notamment à l'élargissement de ses parts de marché.

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité bénéficierait d'un contexte interne plus favorable avec les hausses attendues des secteurs primaire et secondaire. Projetée en hausse de 3,7% en 2013, elle serait tirée par les activités de transports, les services d'hébergement et de restauration, les services financiers ainsi que par les sous-secteurs de l'éducation et de la santé.

Bénéficiant de la bonne tenue de l'industrie, des activités commerciales et touristiques, le sous-secteur des transports se serait renforcé de 6% en 2013 contre 3% en 2012.

En ce qui concerne les activités d'hébergement et de restauration, les projections tablent sur une croissance de 8% en 2013 contre la baisse de 15% enregistrée en 2012. Cette reprise serait en liaison avec l'apaisement du climat social interne mais également d'une légère amélioration de l'environnement international.

Les services financiers, pour leur part, resteraient dynamiques avec une progression de 6,5%, en relation avec la performance des autres sous-secteur de l'économie. Quant au sous-secteur de l'éducation et de la formation, il devrait croître de 4%, tiré notamment par le dynamisme de l'enseignement supérieur professionnel. Par ailleurs, les efforts du Gouvernement à travers l'exécution du Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF), devraient avoir des retombées positives.

Dans le sous-secteur de la santé et de l'action sociale, l'activité est également attendue en hausse de 4%, dans un contexte de poursuite de la mise en oeuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

Du point de vue de la demande, la **consommation finale** est projetée en progression de 3% contre une hausse de 2,7% estimée en 2012. Elle devrait représenter 87,1% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure de 12,9% contre 12% en 2012.

Concernant la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, elle progresserait de 9% contre une prévision de 5,8% en 2012, sous l'effet aussi bien des investissements privés (+9,1%) que publics (+8,7%)

avec la prise en compte du démarrage effectif des travaux du MCA. En conséquence, le taux d'investissement devrait ressortir à 24% du PIB en 2013 contre 22,9% en 2012.

Globalement, la **demande intérieure** augmenterait en termes réels de 3,6% contre 5,3% une année auparavant, tirée essentiellement par l'investissement.

Pour ce qui est de la **demande extérieure**, les exportations de biens et services sont projetées en hausse de 3% ; les importations, pour leur part, devraient ralentir en progressant de 1% après une augmentation de 5% en 2012.

S'agissant de **l'inflation mesurée par le déflateur du PIB**, elle est projetée à 2,4% en liaison avec la tendance baissière des cours internationaux et un approvisionnement suffisant du marché intérieur.

Au titre des échanges avec le reste du monde, le compte courant devrait présenter en 2013 un déficit de 591,6 milliards (7,7% du PIB) qui serait largement compensé par le solde excédentaire (734,1 milliards) du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, la balance des paiements devrait dégager un excédent de 142,5 milliards en 2013 après le déficit de 104 milliards enregistré en 2012.

La **situation monétaire**, pour sa part, devrait être marquée, en 2013, par une amélioration de 142,5 milliards de la position extérieure nette et un accroissement du crédit intérieur de 7,5%. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire devrait s'établir à 3.228,1 milliards en 2013, contre 2905 milliards en 2012, soit une hausse de 11,1%.

La réalisation des **objectifs de politique économique** tels que dictés par le Gouvernement reste tributaire de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes clés notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

III2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

Les principaux défis de l'économie sénégalaise nécessiteront des solutions structurelles : l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'amélioration durable des revenus du monde rural, l'assainissement du cadre de vie, l'accès de tous les citoyens à des services sociaux de base de qualité, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance, l'assainissement des finances publiques, la consolidation des bases d'une croissance forte, durable et inclusive, le renforcement de la démocratie et de la sécurité. Ainsi, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles appropriées, conformément aux orientations déclinées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, M. Abdoul MBAYE.

III21. LE SECTEUR PRIMAIRE

Le Gouvernement va poursuivre sa politique de dynamisation de l'agriculture, à travers l'augmentation et la diversification de la production céréalière (riz, maïs, mil-sorgho, etc.), la redynamisation des filières arachidières et cotonnières, ainsi que le développement et la diversification des filières horticoles. L'accent sera également mis sur l'élevage, la pêche, la promotion de la sylviculture, de l'aquaculture et des aménagements forestiers, la maîtrise de l'eau aussi bien pour la production agricole et horticole que pour le cheptel, et le renforcement des capacités des organisations professionnelles du secteur, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat. La politique sectorielle définie et les réformes entreprises sont basées sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), élaborée en 2004 et recouvrant l'ensemble des activités économiques en milieu rural, y compris la transformation, le commerce et les services y afférents.

III2.1.1 Les productions agricoles

L'agriculture sera le principal levier pour relancer l'économie, par son potentiel de croissance, de création d'emplois, et ses effets d'entraînement très importants sur les autres secteurs de l'économie nationale. A cet égard, le Gouvernement mettra l'accent sur la maîtrise de l'eau, l'accroissement des aménagements hydro agricoles et la réforme du foncier en milieu rural. A court terme, l'objectif visé est l'amélioration de la capacité de production de l'agriculture, le renforcement de la productivité et de la compétitivité ainsi que la diversification et l'accroissement de la valeur ajoutée. A moyen terme, l'objectif est d'assurer l'autosuffisance alimentaire, notamment en céréales (riz, maïs et mil-sorgho) par une production locale diversifiée et compétitive capable de couvrir les besoins des populations et de promouvoir les revenus agricoles.

Pour augmenter la production et la productivité, la stratégie adoptée repose sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre des programmes spéciaux autour de certaines spéculations, notamment le riz ; (ii) la

mise à disposition d'intrants (semences certifiées, engrais et produits phytosanitaires) de qualité et en quantité suffisante ; (iii) la dotation en équipements agricoles adéquats et ; (iv) la mise en place d'un dispositif d'encadrement et de suivi des filières.

D'autres mesures importantes portent notamment sur : (i) la création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de financement approprié des acteurs et ; (iii) la réalisation d'investissements et d'initiatives à fort degré d'innovation à travers la mise place de packages incitatifs.

Les principaux programmes et projets en cours sont principalement : (i) le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) ; (ii) le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) ; (iii) le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) ; (iv) le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM phase II) ; (v) le Programme spécial de réfection des aménagements hydro-agricoles en appui au Programme National d'Autosuffisance en Riz ; (vi) le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS) ; (vii) le Programme de reconstitution du capital semencier et ; (viii) le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO ou WAAPP).

Concernant en particulier **l'horticulture**, la politique sectorielle adoptée par le Gouvernement est clairement définie dans le Plan Directeur Horticole (PDH), établi en 1993. Au-delà de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire à long terme, l'objectif poursuivi à travers le PDH est d'augmenter significativement la production de produits horticoles de haute valeur ajoutée et compétitifs sur le marché international afin d'améliorer la balance commerciale. A court terme, la politique sectorielle vise notamment la satisfaction de la demande du marché domestique, en particulier pour les produits importés (pomme de terre, oignon, concentré de tomate, banane, fleurs et plantes ornementales, etc.) et la promotion des exportations (melon, anacarde, mangue, etc.) à travers l'intensification et la modernisation des activités du sous-secteur.

Parmi les programmes et projets horticoles, on peut citer principalement : (i) le Programme Nutrition, Enfant et Sécurité Alimentaire (PNESA 2010-2012) dans sept (07) régions (Kolda, Sédhiou, Louga, Diourbel, Matam, Tambacounda et Kédougou) ; (ii) le Programme de Développement Economique des Niayes (PADEN) financé par le Canada pour la période 2010-2015 et ; (iii) le Programme Microjardin qui prévoit, outre la consolidation de 6.000 bacs, l'installation de 2 100 bacs simples (2.100 m²), 147 bacs par terre (7.350 m²) et 500 bacs microjardin poulailler.

III.2.1.2 L'élevage

La politique sectorielle est basée sur le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), élaboré en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la LOASP. L'objectif global visé est l'augmentation significative de la contribution de l'élevage à la formation du PIB, à la création d'emplois mais également à la couverture des besoins en matière de sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, les principaux

défis à relever concernent : (i) la sécurisation du bétail ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits ; (iii) le renforcement des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits animaux et ; (iv) la mise aux normes des denrées alimentaires d'origine animale à travers la professionnalisation des acteurs de sous-secteur.

Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre les actions en cours, à travers notamment la « Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage (NISDEL) », mise en place en 2005, et qui sert de base d'interventions de toutes les actions de développement entreprises dans le secteur. Il s'agit essentiellement de : (i) la création de modèles d'unités de production animale modernes et la promotion des cultures et des réserves fourragères ; (ii) le renforcement du potentiel génétique des races locales ; (iii) le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux (abattoirs, foirails, parcs à vaccination, centres de quarantaine, haras, etc.) ; (iv) le renforcement et la préservation des ressources agropastorales et de la santé animale ; (v) la lutte contre le vol de bétail et la promotion de l'assurance agricole ; (vi) le renforcement et la modernisation des dispositifs de collecte, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits ; (vii) la consolidation du FONSTAB et l'amélioration de l'accès au crédit et ; (v) la mise en place d'un système performant de collecte et de gestion des données sur l'élevage.

Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des programmes d'investissements entamés dans le sous-secteur, notamment : (i) le Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESCHC) ; (ii) le Projet de Gestion Durable du Bétail ruminant Endémique (PROGEBE) ; (iii) le Programme Spécial d'Insémination Artificielle (PSIA) ; (iv) le Projet de Développement de la Filière Equine (PRODEFE) ; (v) le Programme de Renforcement de la Protection Zoo-sanitaire (PRPZS) ; (vi) le Projet de Construction et de Réhabilitation d'Abattoirs du Sénégal (PRCAS) ; (vii) le Programme de mise en place de Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMEL) ; (viii) le Programme d'Aménagements Pastoraux (Volet Elevage du PDMAS) et ; (ix) le Programme de renforcement du Système d'Information de Gestion de l'Elevage (SIGEL) (y compris le RGPFAE).

La production animale sera modernisée par une plus forte intégration des progrès de la biotechnologie animale afin d'aller dans le sens de la satisfaction de nos besoins en protéines et en produits laitiers. L'Etat engagera dès 2013 un important programme d'amélioration de la santé animale et la mise en place d'un programme pluriannuel et multisectoriel de renforcement des infrastructures et des équipements, afin de rendre l'élevage plus compétitif. Ce programme assurera le désenclavement et l'émergence de zones d'élevage pilotes, ainsi que le développement de toute la chaîne de valeur constituant le secteur. L'Etat réalisera ou favorisera la réalisation de fermes laitières, de mini-laiteries, celle d'abattoirs modernes, de chaînes de transformation et de froid, de pôles pour la commercialisation et le développement des races. Ces actions seront accompagnées d'une recherche de la baisse des prix par la rationalisation de la chaîne de valeur.

Dans le processus de modernisation du secteur, le Gouvernement appuiera la production de fourrage à grande échelle pour limiter la transhumance et rendre le cheptel moins vulnérable à la sécheresse. Ce programme, déjà engagé, équivaut à une révolution culturelle devenue indispensable. De même, le développement de la filière ovine, est désormais une option incontournable, afin de réduire notre forte dépendance vis-à-vis des pays limitrophes, pour l'approvisionnement en moutons à l'occasion des grandes fêtes religieuses.

L'aviculture qui connaît un regain d'activité sera dotée d'un plan stratégique, avec pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'accessibilité des produits alimentaires, et à la création d'emplois. Sa productivité devra être recherchée et construite dans des délais courts afin de rendre la filière compétitive par rapport au marché international

III.2.1.3 La politique de maîtrise de l'eau

Pour atteindre les OMD, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) qui couvre la période 2005-2015. Ce programme devrait permettre de porter le taux d'accès à l'eau potable à 82% en milieu rural à l'horizon 2015, afin de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. Afin d'optimiser les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du PEPAM, la stratégie est basée sur une harmonisation des interventions à travers une planification cohérente des actions. C'est ainsi qu'en milieu rural, l'Etat a mis en place un « Cadre Unifié d'Intervention » (CUI), qui fédère les actions des directions centrales, en vue d'une gestion sectorielle plus efficace et plus efficiente de la fourniture en eau potable et la mise en place d'un système d'assainissement adéquat. Pour mieux répondre aux besoins des populations et rationaliser la gestion des ressources en eau, le Gouvernement s'est également engagé dans la recherche de solutions alternatives aux forages ruraux motorisés, en mettant en place des réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) pouvant desservir plusieurs villages. La mise en œuvre du Projet AEP Gorom-Lampasar, concernant la réalisation de 12 stations de traitement pour l'approvisionnement en eau potable de 50 localités dans la région de Saint-Louis et du Projet AEP Notto-Ndiosmone-Palmarin, qui intéresse 116 localités des régions de Thiès et de Fatick, entrent dans ce cadre.

Les principales actions sont axées sur la réalisation de systèmes d'adduction d'eau multi-villages de manière à desservir tous les villages satellites (sur un rayon d'au moins 5 km) à partir d'un point. Les points d'eau seront équipés de forage et de château d'eau, permettant ainsi aux populations locales de mener des activités génératrices de revenus afin de faire du forage un pôle de développement économique. Dans les zones où la qualité des eaux souterraines est de mauvaise qualité, l'utilisation de systèmes de traitement de l'eau sera préconisée par des procédés de dessalement ou de traitement des eaux de surface. En outre, pour une pérennisation du service de l'eau, la réforme du système de gestion des forages ruraux sera poursuivie. C'est dans ce cadre que l'Etat envisage la création de l'Office de

Gestion du Patrimoine des Forages Ruraux (OFOR). Cette structure autonome sera chargée de la gestion (exploitation et maintenance) du patrimoine des infrastructures d'hydraulique rurale.

Parallèlement à la mise en œuvre du PEPAM, le Gouvernement entend poursuivre le programme de construction de bassins de rétention, dont l'expérience est concluante dans certaines localités, sur l'ensemble du territoire national avec la promotion d'activités génératrices de revenus. Depuis la mise en œuvre du programme, environ 200 bassins ont été réalisés ciblant trois types d'activités, à savoir : (i) les activités pastorales dans la zone de Linguère ; (ii) les activités maraichères et ; (iii) la pisciculture, notamment à Mont Rolland et Sébi-Ponty. Le Gouvernement veillera à la réhabilitation des ouvrages, surtout après l'hivernage et mettra en place un cadre de gestion des bassins de rétention pour le suivi des activités et l'encadrement des populations locales.

Enfin, l'implication de plus en plus étroite des élus notamment dans la planification des investissements et la gestion de l'eau au niveau local sera renforcée avec la généralisation des Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural et l'obligation qui sera faite aux concessionnaires de faire approuver formellement les futurs plans directeurs d'hydraulique urbaine par les Conseils municipaux. Les services de l'Hydraulique veilleront à la mise en œuvre diligente du plan d'actions issu des revues régionales afin que les préoccupations des populations à la base soient satisfaites, notamment par l'accélération et l'achèvement complet des projets sur le terrain.

III.2.1.4 La pêche et l'aquaculture

A l'instar des activités agropastorales, la pêche et l'aquaculture devraient contribuer à la sécurité alimentaire et procurer de meilleurs revenus aux acteurs du secteur, grâce à une gestion plus rationnelle et durable des ressources halieutiques.

Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des politiques volontaristes pour le développement de la pêche maritime artisanale et industrielle. Celles-ci sont basées sur la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) qui représente le document d'orientation, de coordination et de suivi des actions initiées dans le cadre de la promotion et du développement de la pêche.

Pour une meilleure valorisation des ressources halieutiques, la stratégie définie repose sur la mise en place d'infrastructures adéquates de qualité afin d'améliorer la compétitivité et permettre aux professionnels de la pêche artisanale d'exercer leurs activités dans de meilleures conditions de travail, d'hygiène et de qualité. S'agissant de la professionnalisation et de la qualification des acteurs, les principales actions retenues concernent : (i) l'alphabétisation, le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualification des professionnels du secteur ; (ii) la mise en œuvre de programmes de formation et de perfectionnement étendus aux différents acteurs de la filière. Enfin, pour améliorer le système de financement des activités de la pêche, le Gouvernement va poursuivre la mise en place

d'instruments financiers permettant de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles, d'une part, avec l'exploitation durable de la ressource et, d'autre part, avec la viabilité financière des activités de pêche.

Par ailleurs, le Gouvernement entend également poursuivre le programme de relance de la pisciculture enclenché dans la région nord du pays. Deux techniques de pisciculture sont mises en œuvre dans ce projet, à savoir, la pisciculture en étang et celle en cages flottantes.

Les principaux projets et programmes retenus dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles sont : (i) le projet d'aménagement de la pêche durable au Sénégal ; et (ii) le Programme National d'Investissement Agricole dans son volet consacré à la pêche (PNIA). Parmi les actions en cours de réalisations on peut citer principalement :

- l'élaboration d'un programme d'ajustement des capacités de pêche maritime avec l'appui de la FAO et d'un programme de développement de la pêche continentale ;
- l'immatriculation informatisée des pirogues ;
- l'adoption de la cogestion et la mise en place de conseils locaux des pêches (CLP) et de mesures de conservation (repos biologique, création de récifs artificiels, gestion intégrée des ressources marines et côtières, création d'aires marines protégées) ;
- l'aménagement de quais de débarquements et de sites de transformation artisanale ;
- le renforcement des moyens opérationnels de la surveillance et de la sécurité de la pêche artisanale et ;
- la mise à jour des dispositions réglementaires pour la pêche maritime et continentale.

III.2.1.5 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le Gouvernement vise à maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

Dans l'optique d'atteindre une superficie des aires protégées correspondant à 12% du territoire national, telle que recommandé par la Communauté internationale, le Gouvernement poursuivra les initiatives entreprises : la création d'Aires Marines Protégées (AMP) et de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et de la mise en place de réserves de biosphère. Les efforts d'aménagement et de protection des parcs et des réserves seront également renforcés pour lutter contre le braconnage.

Les dispositions opérationnelles de prévention des risques et catastrophes ainsi que les équipements matériels pour y faire face seront également renforcés. Le Gouvernement veillera à l'intégration de la vision du développement durable à tous les niveaux de planification locale et sectorielle à travers le développement d'instruments de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques.

Sur la période 2011-2015, la stratégie adoptée, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles, est basée sur les quatre principaux axes suivants : (i) l'intensification de la lutte contre la

dégradation de l'environnement par une systématisation des évaluations environnementales préalables et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets ; (ii) la promotion des modes de production et de consommation durables ainsi que l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale et sectorielle tout en tirant avantage des opportunités qu'offre la finance carbone ; (iii) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides ; (iv) l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par un renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur.

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit des investissements dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et le cadre de vie des populations. L'élaboration d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANACC), conformément à l'article 49 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CC) entre dans ce cadre. Avec une approche intégrée et participative, le PANACC met l'accent sur la préservation de l'agriculture et des ressources en eau et la protection des zones côtières.

III.2. LE SECTEUR SECONDAIRE

Le Gouvernement ambitionne de « booster » la production industrielle grâce à une amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière sera portée au sous-secteur de l'énergie dont les difficultés rencontrées continuent de peser sur les performances de toutes les composantes de l'économie nationale.

III.2.1 L'énergie

Les principaux objectifs fixés à travers la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) visent à : (i) assurer l'approvisionnement du pays en énergie, en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ; (ii) élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et ; (iii) réduire la vulnérabilité du pays à la volatilité du cours du baril de pétrole sur le marché mondial pétrole. A ce titre, la stratégie mise en œuvre s'appuie sur les cinq (5) axes suivants : (i) le renforcement des capacités de production ; (ii) l'amélioration gestion de la demande (transport, distribution, utilisation des lampes à basse consommation) ; (iii) la restauration de la crédibilité de SENELEC ; (iv) la sécurisation des approvisionnements et ; (v) la restructuration financière de la SENELEC.

Aujourd'hui, la restructuration du secteur névralgique de l'énergie apparaît comme une « sur-priorité », pour garantir une fourniture stable d'électricité aux entreprises et aux ménages, à des coûts maîtrisés, supportables, et ne grevant pas la compétitivité de l'économie. La politique énergétique du Gouvernement visera à apporter des réponses adéquates aux questions urgentes liées à la demande, mais également à

garantir des solutions durables, dans un contexte de gestion transparente et de bonne gouvernance du secteur.

L'objectif à court terme est d'assurer la qualité de la fourniture d'électricité tout en limitant les subventions qui pèsent lourd sur les finances publiques et entravent le financement d'autres actions prioritaires. A cet effet, les programmes en cours de réhabilitation des centrales seront accélérés, en vue de leur livraison en 2013, de même que l'installation de capacités intermédiaires pour une puissance de 200 mégawatts, afin de renforcer les 536 mégawatts de la SENELEC. En outre, seront mis en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et financière, ainsi qu'une réforme institutionnelle de la SENELEC, dont le déficit, à la charge de l'ensemble de la collectivité, constitue un lourd boulet, handicapant l'économie sénégalaise et sa compétitivité. Diverses autres actions sont déjà en cours pour l'amélioration de la distribution et la maîtrise de la demande, avec notamment la diffusion des lampes à basse consommation, de même que la promotion de l'utilisation des kits solaires.

Dans les moyen et long termes, la politique énergétique s'attachera à consolider durablement les disponibilités énergétiques, à réduire de manière structurelle les coûts de l'électricité, ainsi qu'à renforcer notre indépendance énergétique. L'accent sera donc mis sur la diversification des sources et une politique de mix énergétique associant, d'une part, les énergies traditionnelles, telles que le charbon, les hydrocarbures gazeux et liquide, l'énergie hydraulique et d'autre part, les énergies renouvelables, notamment le solaire, l'éolienne et la biomasse.

En matière d'électrification rurale, l'objectif est d'atteindre un taux d'électrification de 50 % à l'horizon 2014. Il s'agit d'arriver à électrifier 3.000 villages supplémentaires, afin de permettre à 1,2 millions de sénégalais supplémentaires d'avoir accès à l'électricité. A cet égard, l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) va poursuivre la mise en œuvre de son programme visant la couverture totale en électricité des villages centres.

Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place un cadre de partenariat, entre le secteur privé et les producteurs, qui devrait permettre la création d'un potentiel bioénergétique, par la culture d'espèces végétales, pour la production de biodiesel et d'éthanol. C'est dans ce cadre que des concessions d'électrification concernant les zones Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint louis, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas et Kaolack-Nioro ont été signées entre l'Etat et le Secteur privé.

III2.2.2 L'industrie

La politique du Gouvernement est orientée vers la promotion de la diversification des activités industrielles, l'amélioration de la qualité des produits et la création d'opportunités d'emplois. Les objectifs visés ainsi que les axes stratégiques sont déclinés dans la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) et la Lettre de Politique Sectorielle des PME.

La PRI constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions axées sur le développement du secteur industriel. L'objectif global visé est de permettre aux entreprises, d'une part, d'augmenter leur capacité de production et, d'autre part, de respecter les standards et les exigences requis en matière de compétitivité. Deux principaux axes stratégiques sont retenus à travers cette politique, à savoir : (i) le développement industriel endogène par le biais d'un programme d'incitation à la décentralisation industrielle et d'un programme de plateformes multifonctionnelles et ; (ii) la mise à niveau des entreprises et la mise en place d'une Cellule pour l'assistance des entreprises en difficulté. Le développement industriel endogène est basé sur la valorisation des ressources locales, la densification du tissu industriel et la décentralisation industrielle au niveau des régions afin de promouvoir l'emploi au niveau local. Le Gouvernement poursuivra également la politique d'aménagement du foncier industriel et de réalisation de bâtiments industriels adéquats visant notamment à régler certaines difficultés que rencontrent les investisseurs nationaux et étrangers pour trouver des espaces aménagés et des locaux industriels fonctionnels. La mise à niveau, pour sa part, vise l'augmentation de la production et la promotion de la qualité des unités industrielles existantes afin de renforcer leur compétitivité sur le marché national et international.

Pour ce qui est de la Lettre de Politique Sectorielle des PME, ses principaux axes concernent : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires par la facilitation de l'accès au foncier, la rationalisation de la législation et du système fiscal entre autres ; (ii) l'amélioration des conditions d'accès des PME au financement et la promotion de leur accès aux services non-financiers et ; (iii) la mise en place d'un cadre formel et efficient de coordination et de suivi-évaluation des mesures et réformes du sous-secteur. La stratégie est basée sur la mise en place d'un Fonds de Dotation à l'Entreprenariat Féminin, d'un Fonds d'appui au financement des PME et la mise en œuvre d'un Programme spécial Secteur Privé.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant notamment : (i) le développement d'une capacité interne de transformation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques ; (ii) le renforcement des aptitudes industrielles nationales par la promotion de l'entreprenariat, de l'innovation technologique et la protection de la propriété intellectuelle et ; (iii) le développement des synergies entre le sous-secteur industriel et l'artisanat.

III.2.3 L'artisanat

La vision retenue par les autorités est de permettre au sous-secteur de l'artisanat d'être suffisamment attractif pour l'insertion professionnelle (particulièrement pour les jeunes et les femmes) et de contribuer significativement à la promotion du tourisme. Cette vision prend en compte à la fois, les besoins de valorisation des fondamentaux de la diversité culturelle nationale et la nécessité d'une offre de services et d'équipements adaptés à des domaines spécifiques du système économique tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, le bâtiment etc.

Les politiques et stratégies sont déclinées dans la Lettre de Politique de Développement du sous-secteur. Pour permettre aux acteurs du sous-secteur d'avoir des revenus substantiels, la stratégie s'articule autour des trois (03) axes prioritaires suivants : (i) le renforcement des capacités de production des artisans à travers la professionnalisation des acteurs, l'amélioration du système d'approvisionnement en intrants et en équipements et le renforcement de la base productive de l'artisanat ; (ii) le développement d'un système de commercialisation favorable des produits artisanaux par une amplification des activités de prospection de marché et de promotion commerciale des biens et services artisanaux et par un assainissement des circuits de commercialisation et ; (iii) une augmentation des capacités de pilotage de la politique de développement du sous-secteur par un renforcement des dispositifs et instruments étatiques de pilotage ainsi que des mécanismes de concertation.

Les actions prioritaires retenues visent essentiellement : (i) la modernisation des circuits de production et de commercialisation ; (ii) l'amélioration du système de financement du secteur ; (iii) l'amélioration du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement ; (iv) la mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire adéquat et ; (v) le renforcement des capacités en matière d'organisation des acteurs de l'artisanat, de mobilisation, d'information et de sensibilisation.

Parmi les programmes retenus pour atteindre les objectifs fixés, on peut citer principalement : (i) le Programme de Labellisation de l'Artisanat (PROLABEL) et ; (ii) le Programme d'Insertion des Jeunes dans l'Artisanat au Sénégal (PIJAS). Le PROLABEL met l'accent sur la qualité et la créativité en milieu artisanal. Il prend en compte la couverture sociale, l'assurance maladie et divers modules d'initiation à l'informatique, au marketing et au design. La mise en œuvre du PIJAS repose sur une approche intégrée entre l'artisanat et l'agriculture, notamment dans le cadre du plan REVA. A cet effet, les activités artisanales devraient contribuer fortement à une transformation générale des conditions de vie en milieu rural.

III.2.4 Les mines

Les grandes orientations de la stratégie de développement du sous-secteur minier sont définies dans la Déclaration de Politique Minière du 06 mars 2003. Celles-ci s'articulent autour de cinq axes : (i) l'allègement et la simplification des procédures administratives ; (ii) l'amélioration du dispositif d'incitation à l'investissement minier ; (iii) le développement de l'exploitation artisanale et de la petite mine ; (iv) la valorisation et la transformation sur place des produits miniers ; (v) la protection de l'environnement et ; (vi) la formation des agents et le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion du secteur minier.

Les principaux programmes et projets en cours de réalisation dans le sous-secteur sont : (i) le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI) ; (ii) le Projet d'exploitation d'Or de Sabodala ; (iii) le Projet d'exploitation du Fer de la Falémé (MIFERSO) et ; (iv) le Projet d'exploitation du Zircon de la Grande côte. Concernant le Projet d'exploitation d'Or de Sabodala, son exécution a démarré depuis 2009 et est

prévue pour une durée de 10 à 12 ans avec une production moyenne annuelle estimée à 4,29 tonnes. En plus de sa contribution à la promotion des exportations, la mise en œuvre de ce projet devrait permettre la création de 650 emplois directs et plus de 1500 emplois indirects. S'agissant du Fer, la plus grande concession a été attribuée à Arcelor Mittal au niveau de la Falémé dont les réserves sont estimées à 750 millions de tonnes de minerais. Pour un coût d'investissement estimé à 2,2 milliards de dollars USD (soit 1000 milliards FCFA), le projet prévoyait la construction d'un chemin de fer standard (750 km), d'un port minéralier à Sendou et d'une aciérie. Le démarrage de la production était initialement prévu en 2011 pour une durée d'exploitation de 25 ans au moins. La production annuelle est estimée en moyenne entre 15 et 25 millions de tonnes. Le projet devrait permettre la création d'environ 4 000 emplois directs et plus de 10 000 emplois indirects. Le projet prévoyait également la construction d'infrastructures de santé et d'éducation au niveau de sa composante sociale. En ce qui concerne les phosphates, l'exploitation de ceux de Matam (depuis 2008) et la recapitalisation des ICS augurent de bonnes perspectives dans le sous-secteur. En outre, l'exploitation des gisements de Lam-lam et de Namel (à Kédougou) devrait contribuer, à court terme, à l'augmentation de la production de phosphates. Pour ce qui est des autres ressources minières, notamment le ciment, en plus de la SOCOCIM et des Ciments du Sahel : (i) trois (03) projets de cimenterie sont en cours d'élaboration dans un état très avancé (DANGOTE et Xewell Cimenteries à Pout et, SDI à Bandia) ; (ii) deux (02) autres projets sont en état de prospection (Cimenterie ABSA et ICS) et ; (iii) une demande d'extension est sollicitée par les Ciments du Sahel. Pour l'exploitation du zircon, une concession d'une durée de 25 ans renouvelable avec une production annuelle moyenne estimée à 100 000 tonnes a été attribuée. La découverte d'un gisement de 10.000 tonnes d'uranium pourrait être une source alternative d'énergie face à la hausse du prix du pétrole.

Pour une meilleure rentabilisation des activités minières, le Gouvernement s'est engagé à agir sur plusieurs leviers, en l'occurrence, les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations. Il s'est également engagé à trouver des solutions aux contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'Administration minière et à la méconnaissance des orpailleurs des textes réglementaires.

III23. LE SECTEUR TERTIAIRE

Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour le développement des différents sous-secteurs, notamment les **télécommunications**, les **transports**, le **commerce** et le **tourisme** à travers la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates.

III2.3.1 Les télécommunications

La Lettre de Politique Sectorielle (LPS), publiée en janvier 2005, définit les orientations générales ainsi que la stratégie définie par le Gouvernement. Trois principaux axes prioritaires ont été retenus dans ce document, à savoir : (i) le renforcement de la position du Sénégal comme hub d'excellence et

préférentiel pour le développement de services de télécommunications dans la sous-région ; (ii) l'accroissement de l'offre de services et la facilitation de son accès, notamment pour les populations les plus défavorisées, en particulier en milieu rural et ; (iii) la promotion des télécommunications pour le développement d'une économie ouverte et compétitive.

Les principales actions en cours de mise en œuvre sont axées notamment sur : (i) l'amélioration du taux de couverture des réseaux des télécommunications fixe ou mobile au niveau des villages centres ; (iii) la vulgarisation de l'Internet en vue notamment de réduire la « fracture numérique » et promouvoir le service universel des télécommunications à travers principalement l'augmentation du taux de pénétration de l'ADSL et le développement de l'internet mobile et ; (iv) l'amélioration de la fourniture de services innovants et de la concurrence.

En perspective, une nouvelle Lettre Politique Sectorielle pour les trois prochaines années est en cours de finalisation et vise les principales actions suivantes : (i) la réalisation du service universel ; (ii) l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ; (iii) la promotion du privé national et de l'utilisation des TIC dans tous les secteurs d'activités socio-économiques à travers le développement d'infrastructures de réseaux à haut débit et d'applications innovantes et ; (iv) la création d'emplois et de richesses et la protection des investisseurs et des consommateurs.

La politique du Gouvernement visera à garantir la démocratisation de l'accès aux technologies, à améliorer qualitativement l'infrastructure de télécommunication et de connectivité à l'Internet, notamment dans les zones rurales, et à encourager l'informatisation des établissements d'enseignement, de formation et de recherche. Elle s'attachera également à promouvoir un environnement de concurrence, sain et attractif pour les investisseurs, propice à l'éclosion d'une industrie des télé-services.

En concertation avec les acteurs, un Plan Stratégique TIC-Télécoms-Téléservices sera élaboré. Il prendra notamment en compte :

- les enjeux importants liés à la réalisation du passage du secteur de l'audiovisuel au numérique, avec l'utilisation du dividende numérique, pour le développement de nouveaux services de communication ;
- la mise en œuvre effective de la stratégie de service universel des télécommunications ;
- l'émergence de petites entreprises spécialisées dans la fabrication de produits et services informatiques.

Le développement des TIC sera le meilleur soutien pour la promotion de la recherche, qui mettra l'accent sur la valorisation des innovations technologiques, en vue de contribuer à une plus grande productivité de tous les secteurs économiques. A cet effet, l'Etat mettra en place des mécanismes de financement plus durables, pour hisser la recherche et l'innovation aux standards internationaux. L'objectif

du Gouvernement est de favoriser l'émergence de centres spécialisés, et de consolider le lien entre la recherche et les secteurs de la production.

III2.3.2. Les transports

La politique en cours de mise en œuvre s'inscrit dans la vision globale du Gouvernement pour le développement des services d'infrastructures en raison notamment de leur impact significatif sur la croissance économique. En effet, la priorité du Gouvernement demeure la mise en place d'infrastructures adéquates et l'acquisition de moyens de transport modernes et adaptés afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, particulièrement à Dakar et le renforcement de l'activité économique dans tous les domaines et à travers tout le pays.

Pour atteindre ces objectifs, il a placé le transport au cœur des stratégies de développement, avec l'élaboration de politiques sectorielles sous-tendues par des investissements massifs dans les infrastructures et les services de transport. A cet égard, un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaire) ainsi qu'un ambitieux programme d'acquisition de moyens de transport adaptés et adéquats devraient être mis en œuvre.

Les actions prioritaires des principaux projets et programmes retenus s'articulent autour des quatre axes suivants :

Axe 1 : l'expansion du réseau routier intérieur et transfrontalier à travers : (i) le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, la connectivité de l'autoroute à péage, liaison RN1-Autoroute, le prolongement de l'autoroute à péage AIBD-Mbour-Thiès et la construction de routes de connectivité, les projets d'autoroute Thiès-Diourbel Touba et Mbour-Kaolack ; (ii) les projets de construction et de réhabilitation de routes bitumées et de ponts ; (iii) les projets de construction d'une liaison ferroviaire rapide entre Dakar et l'AIBD et de nouvelles lignes ferroviaires ; (iv) les projets la redynamisation de l'activité ferroviaire à l'intérieur du pays à travers la réhabilitation du réseau de chemins de fer national et la construction de la gare ferroviaire de Colobane-Dakar ; (v) les projets de construction de la route Saraya frontière Mali-Kédougou-Saraya, de la route Médina Gounass-frontière Guinée et ; (v) le projet de modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako.

Axe 2 : le renforcement des infrastructures de la plateforme portuaire à travers la poursuite de la modernisation du port de Dakar, les projets de réhabilitation des ports de Kaolack et de Ziguinchor, la modernisation des ports secondaires et le programme ORIO de navigabilité en Casamance.

Axe 3 : le développement des services aéronautiques et des infrastructures aéroportuaires à travers : (i) le programme d'investissement aéroportuaire de l'AIBD ; (ii) le programme de réhabilitation et d'équipement des aéroports régionaux ; (iii) les programmes de construction et d'équipement de l'aéroport international de Touba et de l'aéroport de Tobor ; (iv) le projet régional de sécurité et de sûreté du transport

aérien en Afrique de l'Ouest et du Centre et ; (v) le projet de construction d'aéroport et la modernisation des aéroports régionaux.

Axe 4 : le développement des services de transport à travers : (i) le Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine (PATMUR, volet transports urbains) ; (ii) le projet d'aménagement de carrefours dans le cadre du PAMU (Lot 2) ; (iii) le projet de gestion du corridor ferroviaire Dakar-Bamako (étude institutionnelle) ; (iv) le renouvellement du parc des cars rapides (phase-II) ; (v) le projet de prime à la casse (PAMU) ; (vi) le renforcement du fonds de développement des transports urbains (FDTU) et ; (vii) la modernisation de gares routières et la réalisation des infrastructures ferroviaires du PAMU (y compris la modernisation des infrastructures ferroviaires entre Dakar et Thiès).

Pour la réalisation de ces actions, le Gouvernement compte s'appuyer, d'une part, sur la promotion du partenariat public privé et, d'autre part, sur le renforcement des capacités des acteurs et l'implication des collectivités locales et des acteurs du secteur. Le renforcement du Fonds routier de seconde génération, appelé Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), permettra d'assurer une plus grande rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien routier, mais également de renforcer la qualité et la planification des travaux.

En 2012, le Gouvernement du Sénégal a défini une nouvelle Politique de Sécurité Routière dont l'objectif principal est de réduire considérablement le nombre d'accidents de la circulation ainsi que les dégâts occasionnés.

La modernisation des moyens de transport routiers, maritimes, ferroviaires et aériens donnera un nouveau souffle aux activités économiques, notamment pour la relance du tourisme, des activités d'exportation et la facilitation des transports sur les corridors. La réalisation des corridors régionaux et sous régionaux donnera une plus forte impulsion à nos échanges avec la sous-région, et le reste de l'Afrique. Le chemin de fer devra jouer un rôle plus déterminant dans la circulation des personnes et des biens sur l'axe Dakar-Bamako, et la desserte des zones périurbaines et des villes de l'intérieur.

Grâce à des investissements structurants, le Port de Dakar devra mieux se positionner comme un centre sous régional d'éclatement et de transbordement, à même de satisfaire les exigences de la compétition maritime internationale. Ce qui permettra à notre pays de tirer davantage profit de sa position stratégique qui lui confère des atouts indéniables en matière de transports maritimes.

De même, la réhabilitation des ports secondaires de l'intérieur va relancer les activités économiques des régions concernées. Elle permettra des gains de productivité ainsi qu'une moindre sollicitation de notre réseau routier dont le Gouvernement veillera particulièrement à l'entretien et à la sauvegarde. Elle contribuera aussi au renforcement de notre politique de sécurité routière.

Le désenclavement du territoire et la promotion de la destination Sénégal, passeront par la redynamisation du transport aérien en accordant plus de place à la concurrence, la réhabilitation des aéroports régionaux et la garantie de meilleures conditions de sûreté et de sécurité.

III2.3.3. Le commerce

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. La vision retenue par le Gouvernement est de promouvoir le développement des exportations et d'assurer un approvisionnement correct du marché intérieur à des prix justes permettant, d'une part, aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités dans un environnement plus concurrentiel et moderne et, d'autre part, aux consommateurs d'accéder aux produits de consommation, notamment les denrées alimentaires de base.

Pour renforcer le capital infrastructurel du commerce, le Gouvernement s'appuiera sur une politique d'aménagement du territoire national en structures de commerce modernes, en veillant particulièrement sur leur bonne répartition géographique tant dans les zones urbaines (urbanisme du commerce) que rurales. La promotion des infrastructures de commerce vise, par ailleurs, à éradiquer le commerce ambulant qui constitue un problème majeur en milieu urbain ayant des répercussions nuisibles sur différents domaines d'activités de l'économie nationale.

S'agissant de l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'offre de biens et services, les initiatives entreprises, dans le cadre de différents programmes et projets du Gouvernement tels que le cadre intégré, seront consolidées en insistant particulièrement sur la promotion de mécanismes d'articulation entre la politique commerciale et les actions mises en œuvre dans les secteurs de production (agriculture, élevage, pêche, artisanat, industrie, etc.). Celles-ci porteront sur la formation et l'information des producteurs sur les exigences et normes requises dans le cadre des différentes réglementations. Ainsi, une attention particulière sera accordée, d'une part, à la diversification de l'offre, d'autre part, à la mise aux normes des produits locaux (alignement aux standards internationaux et autres spécifications techniques).

Concernant la promotion des outils d'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, le Gouvernement a mis en place une stratégie qui consiste à : (i) encourager la production des biens à haute valeur ajoutée ; (ii) favoriser le respect des normes et standards internationaux des biens produits au niveau local ; (iii) mettre en œuvre une politique adéquate de marketing pour la promotion du label « made in Sénégal » et ; (iv) mettre en place une politique fiscale appropriée tout en respectant les chartes et protocoles ratifiés (OMC, CEDEAO, etc.).

Au niveau institutionnel, le cadre stratégique d'orientation et de suivi-évaluation des politiques sectorielles devrait permettre une meilleure harmonisation des interventions. Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des mesures et actions ci-après : (i) la promotion de la concertation inter-

acteurs ; (ii) la professionnalisation des acteurs et entreprises de production et de commercialisation et ; (iii) le renforcement des capacités des dispositifs étatiques pour une efficacité du pilotage.

Au titre des actions en milieu urbain, le Gouvernement poursuivra : (i) la mise en place de magasins de référence ; (ii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit et ; (iii) la restructuration des marchés traditionnels (Sandaga, Castors, Thiaroye, etc.). En milieu rural, la stratégie repose sur la poursuite de : (i) la construction de pistes de production et de routes pour l'acheminement des produits aux points de vente et d'embarquement et ; (ii) une meilleure organisation des marchés hebdomadaires afin qu'ils puissent jouer un rôle de premier plan pour l'approvisionnement des populations en biens à de meilleurs prix.

III2.3.4 Le tourisme

Les orientations stratégiques sont définies dans la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) qui servira désormais de guide et de repère aux programmes de promotion du Sénégal. A travers ce document, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un cadre de référence, en partant des avantages concurrentiels, pour développer et promouvoir un tourisme sain et durable, maîtrisé et profitable à l'économie nationale et au bien-être des populations.

L'objectif global est d'accélérer la promotion touristique pour une amélioration de sa contribution au développement économique et social du pays. A cet effet, les stratégies de développement du sous-secteur s'articulent autour des quatre axes stratégiques suivants : (i) favoriser une meilleure structuration et une présentation juste de l'offre touristique du Sénégal à travers des actions et mesures d'amélioration de la connaissance et de la maîtrise du potentiel de richesse touristique national et une promotion d'un système de communication et de marketing ; (ii) promouvoir des investissements touristiques suffisamment attractifs par la création de conditions favorables à l'investissement privé et à l'épanouissement des touristes, ; (iii) développer une dynamique multisectorielle de structuration des potentialités du tourisme et de promotion des initiatives de développement touristique et ; (iv) améliorer le pilotage sectoriel du tourisme avec l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique touristique.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Sénégal est en train de mettre en œuvre un certain nombre d'actions dont les principales concernent : (i) l'amélioration des capacités d'accueil et de la sécurité ; (ii) la modernisation et le renforcement du matériel promotionnel ; (iii) la promotion du tourisme intérieur et ; (iv) le renforcement de l'appui institutionnel et des organisations professionnelles.

III24. LE QUATERNAIRE

III2.4.1 L'éducation et la formation professionnelle

La vision et les priorités du Sénégal en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique sont déclinées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre et dans la Lettre de Politique Sectorielle (LPS). Élaborée en 2000, ensuite révisée en 2004, en 2007 et en 2009, la LPS a été reformulée en 2011 pour prendre en compte les préoccupations récentes des différents acteurs du secteur en vue de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation pour la période 2012-2025 (PDEF 2).

Les orientations majeures sont définies sur la base des cinq (05) axes stratégiques suivants : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire ; (ii) la promotion de la qualité à tous les niveaux du système éducatif et de la formation technique et professionnelle; (iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (iv) l'adéquation de la formation professionnelle au marché du travail et ; (v) la promotion du partenariat public-privé, de la coopération régionale au sein de l'espace sous régional et régional.

Le système éducatif doit mieux contribuer à la mise à disposition de ressources humaines de qualité, capables de s'adapter aux évolutions technologiques, capables d'innover et de créer. L'accent sera mis sur la correction des disparités dans l'offre, la professionnalisation des enseignements du collège au supérieur, et la formation des jeunes dans des filières conformes à la demande du secteur privé. Ces options intègrent une forte orientation des jeunes vers les filières scientifiques et techniques, une évaluation permanente de la qualité des enseignements, à tous les niveaux, par des structures spécialisées. En outre, des dispositifs spécifiques permettront la protection sociale des enfants, dans les zones les plus pauvres, ainsi que l'introduction progressive des langues nationales durant les premières années d'apprentissage.

La qualité sera restaurée dans nos établissements scolaires, avec un programme de résorption des abris provisoires dans les écoles élémentaires et collèges, la réhabilitation des écoles vétustes et l'instauration de meilleures conditions de salubrité. La qualité à l'école sera assurée à travers le renforcement des matériels pédagogiques et scientifiques, l'optimisation de l'utilisation des TIC dans les programmes d'enseignement dès le bas âge.

La carte de la formation technique et professionnelle sera révisée, avec la création de grands centres de formation professionnelle spécialisés, au sein des pôles régionaux de développement, en partenariat avec le secteur privé. En collaboration avec les chambres de commerce, le système d'apprentissage traditionnel et non formel sera progressivement intégré dans le dispositif de formation professionnelle.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la carte universitaire sera élargie, avec la construction d'une deuxième université entre Diamniadio et Dakar, de l'Université du Sine-Saloum de Kaolack pour

15.000 étudiants et d'Instituts Supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) spécialisés dans les régions.

III2.4.2 La santé

Condition indispensable à la croissance et facteur essentiel d'équilibre social, la santé est un droit fondamental pour chaque citoyen. C'est ainsi que le Gouvernement a pris l'option de centrer ses priorités sur la prévention, le renforcement de l'offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire, l'équité et l'accessibilité des soins pour tous, sans oublier l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires.

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) nous impose en effet d'intensifier les actions en cours pour la réduction des niveaux élevés de mortalité maternelle et infantile. Des efforts plus soutenus seront également entrepris pour la consolidation des programmes de lutte contre les maladies transmissibles, et des maladies chroniques à soins coûteux, comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies rénales, la drépanocytose ou l'hémophilie.

Les principales actions entreprises, dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), portent sur : (i) l'augmentation de l'offre d'infrastructures ; (ii) la résorption du déficit en personnel ; (iii) la promotion des activités de prévention médicale ; (iv) le renforcement des capacités et des services, notamment dans les régions éloignées de Dakar et ; (v) l'amélioration du plateau technique, notamment au niveau de tous les hôpitaux régionaux.

Pour réaliser ces actions, les ressources financières seront renforcées à travers notamment une augmentation des dépenses publiques allouées au secteur de la santé. Les capacités d'absorption des ressources disponibles seront également renforcées et des mécanismes innovants de financement de la santé seront mis en place, y compris l'assurance maladie pour les populations pauvres. Le Gouvernement s'appuiera également, au plan interne, sur l'implication de tous acteurs (les ministères ayant des actions de santé, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les comités de gestion) à travers la mise en place d'un cadre adéquat de coordination des actions et activités à mettre en œuvre. Au plan externe, une attention particulière sera accordée à la gestion transfrontalière des épidémies qui relève des organisations régionales et sous régionales telles que l'OMS et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). En outre, toutes les opportunités en matière de financement extérieur seront exploitées aussi bien dans le cadre la coopération multilatérale que bilatérale. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de programmes et de réformes ont été engagés par le Gouvernement avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Enfin, les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du programme défini en matière de prévention médicale seront poursuivies. Quatre composantes constituent ce programme : (i) la vaccination, (ii) l'hygiène individuelle et collective (iii) la communication pour le changement de comportement (CCC) et ; (iv) la mise en place de « Badieno Gokh » à travers tout le pays.

III2.4.3 Hydraulique urbaine et assainissement

En matière d'hydraulique urbaine et d'assainissement, l'objectif majeur de la politique du Gouvernement reste la garantie de l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour toutes les populations conformément aux OMD.

Pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aussi bien en milieu rural et qu'en milieu urbain, les principales actions en cours s'articulent autour des cinq (05) axes stratégiques suivants : (i) la mise en place d'un système de gestion intégré et efficace des ressources en eau ; (ii) l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes par un renforcement de la mise en œuvre du PEPAM ; (iii) le développement du réseau d'assainissement en milieux urbain et rural ; (iv) l'amélioration du cadre institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieux urbain et rural et ; (v) la sensibilisation en matière de changements positifs de comportement des populations.

A court terme, nos efforts seront principalement orientés vers la réalisation des infrastructures de production, permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau des populations, en particulier dans la région de Dakar et de la Petite Côte. En effet, ces zones devraient enregistrer un déficit de production de 14.000 m³/J dès 2014, si aucun investissement n'est réalisé d'ici cette échéance.

Le Gouvernement travaille également sur le règlement définitif des problèmes d'approvisionnement en eau potable de Touba, deuxième ville du pays de par son poids démographique. La solution à moyen terme réside dans un transfert d'eau à partir d'un centre de captage à réaliser à Touba Bogu.

Pour apporter des réponses durables à l'assainissement des eaux usées de nos villes, le Gouvernement entend généraliser l'élaboration de Plans Directeurs d'Assainissement dans tous les centres urbains, notamment les capitales régionales et départementales. Des solutions globales et structurelles seront engagées pour la gestion des inondations, à travers l'élaboration de Plans directeurs de drainage pour toutes les régions concernées.

Les programmes prioritaires, qui découleront de ces plans directeurs d'assainissement des eaux usées et pluviales, seront financés avec l'appui de nos partenaires, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Le programme de gestion des eaux pluviales pour la zone périurbaine de la région de Dakar démarre dès 2013.

Des options sont à l'étude en vue d'une contractualisation avec le secteur privé, pour la réalisation ainsi que la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales.

III2.4.4 La culture

Le Gouvernement ambitionne l'accélération de la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure contribution du sous-secteur à l'émergence économique et sociale du Sénégal.

Ainsi, le Gouvernement s'est engagé, conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO), à : (i) protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ; (ii) poursuivre la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel ; (iii) accroître le volume et la qualité de la production culturelle à travers le renforcement des infrastructures culturelles structurantes, l'implication des privés dans la promotion culturelle et une accentuation de la décentralisation ; (iv) renforcer le pilotage sectoriel par un renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur et une déconcentration plus poussée des services culturels et ; (v) mettre en place un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles.

Pour atteindre les objectifs visés, les actions à mettre en œuvre sont définies dans le Programme National de Développement de la Culture (PNDC) en cours de finalisation. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement consiste à : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable ; (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la Culture ; (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7ème art ; (v) l'appui à la création de mutuelles ; (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle, notamment les femmes ; (vii) la prévention et la lutte contre la piraterie ; (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et ; (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-il la mise en œuvre les Grands projets culturels, à savoir : (i) le Musée des civilisations noires ; (ii) l'École des Beaux-arts ; (iii) l'École d'Architecture ; (iv) les Archives nationales ; (v) la Maison de la Musique et ; (vi) la Bibliothèque nationale.

III2.4.5 Le sport

La politique du Gouvernement est fondée sur le renforcement de l'impact socioéconomique du sport. La Lettre de Politique Sectorielle du sous-secteur vise notamment : (i) la création de richesses à travers la mise en œuvre d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie qui consiste à : (i) promouvoir le sport et les activités connexes en mettant en place des infrastructures et équipements sportifs structurants et

modernes et en favorisant la formation, la professionnalisation et le développement de l'entreprise sportive ; (ii) développer les sites et espaces de loisirs par la mise en place d'infrastructures structurantes des loisirs et inciter à l'investissement privé et associatif dans le domaine des loisirs ; (iii) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales et promouvoir la modernisation du sport de base et d'élite et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) promouvoir des sources novatrices de financement ; (v) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et ; (vii) développer des systèmes Sports-Etudes à travers l'implantation des filières qualifiantes au niveau des structures scolaires et universitaires et (viii) créer les conditions d'un pilotage efficace du sous-secteur à travers la promotion des outils d'orientation adaptés.

III2.4.6 L'Urbanisme et l'Habitat

Pour améliorer le cadre de vie, le Gouvernement entend mieux lutter contre l'occupation anarchique de l'espace, la prolifération des bidonvilles et des quartiers insalubres. Des programmes de restructuration des bidonvilles seront donc exécutés et prendront en compte les quartiers inondables situés dans les bas-fonds. Au-delà des inondations, les dispositifs de protection civile, de prévention et de gestion des catastrophes seront également réorganisés et renforcés.

Une gestion plus rationnelle de l'espace urbain, en cohérence avec le plan national d'aménagement du territoire permettra d'améliorer les conditions de vie des ménages et d'atténuer progressivement les disparités régionales. Cette option du Gouvernement favorisera l'émergence d'une architecture urbaine plus équilibrée, articulée à la promotion de pôles secondaires.

La politique d'habitat social de l'Etat s'attachera à garantir l'équité dans l'accès au logement, à travers des mécanismes de crédits à des taux préférentiels, les programmes de la SICAP, de la SNHLM et des promoteurs privés agréés. A cette fin, des efforts de réorganisation seront nécessaires pour une maîtrise des réserves foncières, une gestion plus rigoureuse des assiettes et la rationalisation de la gestion du foncier relevant du domaine national.

En outre, l'Etat mettra en œuvre dans les différentes régions du pays des lotissements administratifs et des Zones d'Aménagements Concertés, avec une cession des parcelles à des coûts accessibles aux populations. A cet égard, l'Etat n'autorisera plus les marges excessives réalisées sur le foncier par des spéculateurs à son détriment et à celui des citoyens.

Le secteur sera mieux contrôlé, notamment en ce qui concerne la validation technique des programmes de logements et la collecte de l'épargne des ménages.

III2.4.7 L'emploi

Le Gouvernement entend assurer une création massive d'emplois à travers la relance des activités économiques, et le soutien au développement d'entreprises privées performantes à haute intensité de main-

d'œuvre, dans les secteurs des travaux publics, du textile et de la confection, du tourisme, de l'agriculture et des services.

Le Gouvernement s'attellera également à la mise en place d'un système d'information sur les offres d'emploi, et à la redynamisation de la convention nationale Etat-employeur.

Le défi de l'emploi sera également relevé, grâce à l'apport décisif de ressources humaines bien formées, pétries de valeurs et préparées à faire face aux exigences de rigueur et de compétence qu'appelle l'insertion dans le monde du travail.

La stratégie adoptée dans le cadre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) repose sur: (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi et ; (vi) l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Les principales actions et mesures retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la PNE concernent : (i) l'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi ; (ii) la mise en place de fonds de financement pour la promotion de l'auto-emploi ; (iii) la renégociation de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ; (iv) le développement de la communication sociale avec les acteurs ; (v) la mise en place de structures de promotion comme l'Agence Nationale de Retour vers l'Agriculture (ANREVA), l'Agence Nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX.SA), APDA, APROSI, ASEPEX, FNPJ, ANEJ, etc. et ; (vi) l'implication des collectivités locales et des associations dans la dynamisation de l'emploi local.

Le Gouvernement a également initié des mesures volontaristes de lutte contre le chômage. Il s'agit entre autres de la mise en place de la Convention nationale Etat-Employeur. Un plan d'action pour une réforme de la fonction publique, concernant notamment une politique de rémunération axée sur la performance, a été élaboré à cet effet. Aussi, un arrêté précisant les conditions d'application du contrat à durée déterminée (CDD), devrait-il permettre d'identifier les secteurs dans lesquels il pourra faire l'objet de plusieurs renouvellements.

III.2.4.8 La sécurité des biens et des personnes

La Sécurité des biens et des personnes est une priorité absolue du Gouvernement. A cet égard, les services de sécurité seront dotés d'un meilleur équipement et d'infrastructures répondant aux besoins identifiés pour une amélioration des conditions de travail des acteurs du sous-secteur.

Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et à la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La

politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie.

Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré et renforcé par la mise en place d'une stratégie de prévention et d'intervention adéquate et efficace. Les capacités de gestion des catastrophes et accidents seront renforcées et les mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue seront également intensifiées.

Les corps de la Gendarmerie, de l'armée, des gardiens de la paix (pénitenciers) ainsi que ceux des sapeurs-pompiers seront également renforcés tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la logistique et des équipements.

III.2.4.9 La protection sociale

L'une des priorités du Gouvernement sera de restaurer un Etat protecteur des populations, un Etat proche des citoyens, qui assure une juste redistribution des fruits de la croissance, préserve les libertés et garantit l'équité ainsi que l'égalité de tous devant la loi.

La protection sociale est considérée comme une composante clé des stratégies nationales de développement. Les politiques définies par le Gouvernement en la matière visent principalement comme objectifs : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'infrastructures sociales de base ; (ii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre à travers l'appui à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ; (iii) le renforcement des capacités, de la protection des droits de la femme et des enfants ; (iv) la lutte contre la traite et le travail abusif des enfants, la mendicité et les violences faites aux femmes et ; (v) la réhabilitation de villages de recasement (pour les personnes guéries de la lèpre).

Concernant les actions et initiatives mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, on peut noter principalement l'élaboration d'une Lettre de Politique Sectorielle, la mise en place d'un dispositif et d'un mécanisme de suivi rapproché de la pauvreté, notamment, l'élaboration d'une cartographie de la pauvreté et d'un système d'informations avec une base de données. Aussi, la Stratégie nationale pour l'Equité et le Genre (SNEG), les réformes fiscale et foncière pour la prise en compte du genre ainsi que l'éligibilité du département dans le CDMST, l'adoption de la Loi sur l'Equité et l'Egalité des Genres au niveau du parlement ainsi que l'application de loi relative à l'interdiction de la mendicité devraient-elles également contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

En perspective, un Plan d'Action National contre la traite des enfants et l'application du Code de l'enfant ainsi qu'une loi d'orientation sociale pour l'amélioration du cadre juridique sont en cours d'élaboration.

III.2.4.10 Autres

Sur le **plan budgétaire**, la politique adoptée en vise l'amélioration de la gouvernance économique et financière à travers la mise en œuvre de réformes adéquates des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources budgétaires au niveau central et local, l'optimisation de l'utilisation des ressources et l'amélioration du dispositif de contrôle budgétaire. Ainsi, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation des performances en matière de gestion des finances publiques (PEFA) à travers une politique cohérente de recettes et de dépenses publiques et une planification budgétaire pluriannuelle. Les actions prioritaires sur lesquelles le gouvernement compte s'appuyer portent notamment sur l'amélioration : (i) des performances de l'administration fiscale et des procédures d'exécution budgétaire ; (ii) de l'exhaustivité et la transparence budgétaire ; (iii) de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution budgétaire ; (iv) de la comptabilité, de l'enregistrement de l'information et de la production des rapports financiers (comptes de gestion et projets de lois de règlement) et ; enfin (v) du contrôle, de la surveillance et de la vérification externes pour améliorer sensiblement les niveaux de qualité des indicateurs de mesure des performances.

Pour améliorer **la transparence budgétaire**, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), couvrant la période 2010-2013. Ce programme vise à améliorer la gouvernance des finances publiques afin de doter le Sénégal d'un cadre macroéconomique stable et assaini. L'exécution d'une politique prudente en matière d'exécution budgétaire et d'endettement constituera le principal instrument pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.

En ce qui concerne **la justice**, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Programme sectoriel visant à garantir tous les droits humains à toutes les populations, quelque soient leurs niveaux de vie sociale. La stratégie adoptée vise, comme principal objectif, la création de conditions pour une justice équitable, plus efficace et plus proche des citoyens à travers notamment : (i) l'amélioration des conditions de détention et de gestion des archives judiciaires et ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité de la justice ; (iii) la promotion de la justice de proximité en renforçant le maillage territorial des services et juridictions et ; (iv) l'amélioration du dispositif d'accès à l'aide juridictionnelle.

Les principales actions entreprises s'articulent autour des quatre principaux axes suivants: (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitenciers ; (ii) la construction et la réhabilitation du centre de l'éducation surveillée ; (iii) l'appui au programme sectoriel justice et le renforcement du fonds d'accès à la justice et ; (iv) la mise en place des maisons de justice et la construction et la réhabilitation des juridictions.

En matière **d'accès à l'information**, les actions en cours de mise en œuvre sont identifiées dans le Schéma Directeur Statistique du Sénégal sur la base duquel une stratégie nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adoptée. Un Système National d'Information Géographique et Statistique

a été élaboré par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie afin de permettre aux chercheurs, aux décideurs, aux opérateurs économiques et autres utilisateurs de disposer plus facilement des données statistiques souhaitées.

Pour l'amélioration de la **décentralisation et de la gouvernance locale**, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours visant notamment : (i) l'amélioration du cadre institutionnel ; (ii) l'accroissement des ressources financières des collectivités locales ; et (iii) l'amélioration de la gestion budgétaire et financière des collectivités locales à travers le renforcement des capacités des élus locaux. Les principales actions retenues porteront sur : (i) le renforcement des infrastructures, des équipements et des outils de planification; (ii) l'augmentation progressive des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.) ; (iii) la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la déconcentration de l'ordonnancement au niveau régional et ; (iv) la mise en place d'administrations publiques locales. Le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL) pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales.

Enfin, au titre de la lutte contre la **Corruption et le blanchiment d'argent**, le Sénégal s'est doté d'un arsenal juridique contre le blanchiment de capitaux avec l'adoption de la loi uniforme n°2004-09 du 6 février 2004 y relative. Les capacités de la Commission Nationale de Lutte contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC) ainsi que de la Cellule Nationale de Traitement des informations Financières (CENTIF) seront renforcées pour leur permettre de bien remplir leur rôle. L'adoption de la loi uniforme n°2009-16 du 02 mars 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme entre également dans le cadre de l'amélioration de la bonne gouvernance.

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2011

En 2011, l'exécution du budget a été caractérisée par un accroissement modéré des ressources budgétaires et une augmentation significative des dépenses dans un contexte de ralentissement de l'activité économique. Les ressources globales mobilisées (recettes budgétaires, Fonds de Soutien à l'Energie et dons) ont enregistré une progression de 9,1% pour se situer à 1525,9 milliards et les dépenses totales et prêts nets, chiffrés à 1972,5 milliards, se sont inscrits en hausse de 14,1%. Au total, le déficit public s'est détérioré de 1,3% du PIB en passant de 333,7 milliards en 2010 (5,2% du PIB) à 440,3 milliards en 2011 (soit 6,5% du PIB).

IV11. LES RECETTES

Les recettes budgétaires hors FSE ont été recouvrées à hauteur de 1336,4 milliards en 2011, contre 1236,5 milliards l'année précédente ; elles enregistrent ainsi une hausse de 99,9 milliards (+8,1%) imputable essentiellement aux recettes fiscales. En effet, ces dernières se sont accrues de 92,1 milliards (+7,7%) pour s'établir à 1286,9 milliards en 2011 contre 1194,8 milliards en 2010, sous l'impulsion des bons niveaux de recouvrements des taxes intérieures, des droits de porte et de l'impôt sur le revenu.

En effet, les taxes sur biens et services intérieures ont progressé de 11% pour s'établir à 410,6 milliards grâce notamment à la TVA intérieure, aux taxes sur la consommation hors pétrole et à la taxe sur les opérations bancaires (TOB). La TVA intérieure hors pétrole et celle sur les produits pétroliers s'est située respectivement à 236,9 milliards et 34 milliards en 2011 contre respectivement 216,5 milliards et 20,9 milliards un an auparavant, soit des améliorations de 20,4 milliards et 13,1 milliards. La taxe spécifique sur la consommation s'est, pour sa part, établie à 38,9 milliards (dont 16,7 milliards au titre de la RUTEL) et a progressé de 10,2 milliards ; quant à la TOB, elle s'est accrue de 12,1% pour atteindre 34,3 milliards. Ces performances ont permis de contenir la baisse de 13% enregistrée sur le recouvrement de la taxe spécifique sur le pétrole qui s'est chiffrée à 55,6 milliards en 2011 contre 63,9 milliards un an auparavant.

Pour leur part, les recouvrements au cordon douanier sont ressortis à 451,8 milliards contre 422,2 milliards l'année précédente, soit une hausse de 7%, tirée principalement par les droits de porte et la TVA à l'import dans une moindre mesure. En effet, les droits de porte (203,8 milliards) et la TVA à l'import (248 milliards) ont enregistré des hausses respectives de 12,2% et 3,1%.

S'agissant des impôts directs, le recouvrement s'est établi à 345,6 milliards en 2011 contre 339 milliards en 2010, soit un accroissement de 1,9% imputable essentiellement à l'impôt sur le revenu. Celui-ci s'est accru de 20,4 milliards pour s'établir à 211,4 milliards. Cette progression a permis d'atténuer les

baisses enregistrées au niveau du recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'IRVM⁴/IRC. Ces deux postes de recettes se sont établis à 98 milliards et 21,5 milliards et ont enregistré des baisses respectives de 7,6% et 26,4%. Les replis de l'IS et de l'IRVM sont liés d'une part au comportement moins favorable des grandes entreprises contributrices (baisse du chiffres d'affaires et augmentation des charges) et, d'autre part, à l'application des dispositions du Code Général des Impôts visant à éviter la double imposition des produits de participation distribués dans le cadre du régime des sociétés mères et filiales.

S'agissant des recettes pétrolières, elles ont été recouvrées pour un montant de 203,1 milliards contre 162,5 milliards, soit une progression de 25% tirée par la TVA sur le pétrole et le FSIPP, qui ont augmenté respectivement de 31,8 milliards et 15,4 milliards. Cette hausse a permis de contenir la baisse de 13% enregistrée sur le recouvrement des taxes spécifiques. La part des recettes pétrolières dans les recettes fiscales s'est améliorée passant de 13,6% en 2010 à 15,8% en 2011.

Au total, la pression fiscale est ressortie à 18,9% en 2011 contre 18,8% un an auparavant, soit une amélioration de 0,1 point de pourcentage de PIB. Elle demeure ainsi au dessus du plancher communautaire fixé à 17% et reflète en partie la modernisation et l'efficacité des services de recouvrement ainsi que l'élargissement progressive de la base taxable.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles sont ressorties à 49,5 milliards contre 41,7 milliards en 2010, soit une augmentation de 7,8 milliards du fait essentiellement de la hausse des autres recettes non fiscales. Par ailleurs, les dividendes et produits financiers (18,3 milliards), les revenus du domaine (9,8 milliards) et les redevances de télécommunications (6 milliards) ont enregistré des baisses en glissement annuel, allant de 1 à 2,5 milliards sur la période.

IV12. LES DONNS

Au cours l'année 2011, les dons ont été mobilisés pour un montant global de 150 milliards, soit une diminution de 7,3% par rapport à 2010 ; celle-ci est imputable à la baisse des dons en capital de 140,4 milliards en 2010 à 112,5 milliards en 2011. En revanche, les dons budgétaires, chiffrés à 37,5 milliards, ont progressé de 16,1 milliards (+74,8%) relativement à l'année précédente, à la faveur notamment de l'appui de l'Union Européenne reçu en 2011 et qui était initialement programmé pour 2010. Au total, les dons budgétaires qui ont été mobilisés au titre de l'année 2011 proviennent de l'Union Européenne (19,9 milliards), du Canada (8 milliards), des Pays-Bas (7,2 milliards) et de l'Espagne (2 milliards).

IV13. LES DÉPENSES

En 2011, les dépenses totales et prêts nets se sont établis à 1972,5 milliards contre 1728,8 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 243,7 milliards (14,1%), imputable essentiellement aux dépenses courantes et aux dépenses d'investissement effectuées sur ressources internes.

⁴ Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières

En effet, les dépenses courantes globales se sont inscrites en hausse de 198,4 milliards (+19,9%) pour se situer à 1193,6 milliards en 2011 contre 995,2 milliards un an auparavant sous l'impulsion notamment des dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes), des charges d'intérêt sur la dette publique et des dépenses de personnel (salaires et traitements).

Au titre des dépenses de fonctionnement, les "fournitures et entretien" et les "transferts et subventions" se sont établis respectivement à 342,2 milliards et 319,6 milliards en 2011 et ont enregistré des hausses respectives de 39,6 milliards (13,1%) et 79,4 milliards (33,1%). La hausse des dépenses de fonctionnement en 2011, prend également en compte les dépenses effectuées par le FSE notamment dans le cadre des locations de groupes. Par ailleurs, elle reflète l'augmentation des transferts au titre de la politique de soutien au prix de l'électricité (98 milliards au titre de la compensation et 26 milliards pour les locations de groupes).

Les charges d'intérêts sur la dette publique sont chiffrées à 103,8 milliards, soit une augmentation de 43,7 milliards (72,6%) par rapport à 2010. Cette hausse reflète à la fois celle des intérêts sur la dette extérieure (de 38 milliards à 59 milliards) et celle des intérêts sur la dette intérieure (de 22,1 milliards à 44,7 milliards). Cette évolution fait suite aux différentes interventions sur le marché financier sous-régional ainsi qu'à l'émission de l'Eurobond de 500 millions de dollars au niveau international.

Les dépenses de personnel sont, pour leur part, ressorties à 428 milliards en 2011 et affichent une progression de 35,7 milliards (9,1%) par rapport à 2010. Quant au ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales, il s'est établi à 33,3% contre 32,8% en 2010 et se situe en dessous du plafond communautaire fixé à 35%.

S'agissant des dépenses d'investissement globales, elles ont été exécutées pour un montant de 750,5 milliards en 2011 après 735,7 milliards l'année précédente, soit une hausse de 14,8 milliards (+2%). Cette progression est imputable aux dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. En effet, celles-ci ont progressé de 72 milliards (+16,5%) pour atteindre 508,6 milliards. Elles ont contribué à hauteur de 67,8% aux dépenses totales d'investissement et le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'est établi à 39,5% en 2011 contre 36,5% en 2010, soit au dessus du plancher communautaire fixé à 20%. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, elles sont établies à 241,9 milliards et enregistrent une baisse de 19,1% par rapport à 2010.

Les prêts nets en 2011 sont chiffrés 28,4 milliards résultant d'un montant de 35,9 milliards de prêts rétrocédés (dont 34 milliards contractés par le Fonds de Soutien à l'Energie au profit de SENELEC) et des remboursements évalués à 7,5 milliards.

IV14. LE FINANCEMENT

Le financement net du déficit budgétaire a été réalisé pour un montant de 421,2 milliards au niveau du financement extérieur et de 15,3 milliards par le financement intérieur.

Le financement extérieur net est ressorti à 421,2 milliards en 2011 contre 180 milliards en 2010 soit un accroissement de 241,2 milliards. Le financement extérieur a été mobilisé à travers les tirages sur les prêts, le recours au marché financier sous régional et l'emprunt non concessionnel (Eurobond). Ce dernier a permis de mobiliser un montant net de 136,6 milliards (une émission d'un Eurobond de 227,7 milliards en mai 2011 accompagnée d'un rachat à hauteur de 91,1 milliards de l'Eurobond émis en 2009). Quant aux tirages, ils sont composés de prêts projets pour un montant de 133,3 milliards et de prêts programme chiffrés à 39,8 milliards (18,6 milliards de la Banque mondiale ; 15,3 milliards de la BAD et 5,9 milliards de l'AFD). Au niveau du marché financier sous-régional, un montant net de 184,4 milliards a été mobilisé auprès des autres banques de l'Union (dont 81,8 milliards sur les bons du trésor, 72,6 milliards sur les emprunts obligataires et 30 milliards de prêts bancaires directs). Pour leur part, l'amortissement de la dette extérieure existante et l'assistance PPTTE se sont établis respectivement à 85,9 milliards et à 13 milliards.

Le financement intérieur net s'est établi à 15,3 milliards, reflétant un désengagement vis-à-vis du système bancaire de 58,6 milliards et un financement non bancaire ressorti à 73,9 milliards.

IV15. LA DETTE PUBLIQUE

En 2011, l'encours de la dette publique totale est estimé à 2704,2 milliards contre 2230,7 milliards en 2010, soit une hausse de 21,2% favorisée surtout par la levée de 500 millions de dollars US (251 milliards F CFA) sur le marché financier international au profit de l'autoroute à péage et le secteur énergétique. Il représente ainsi 39,7% du PIB contre 35,0% du PIB en 2010, soit une progression de 4,7 points de pourcentage. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA. Il est composé de 2050,9 milliards (30,1% du PIB) au titre de la dette extérieure et de 653,3 milliards (9,6% du PIB) portant sur la dette intérieure.

Quant au service de la dette publique extérieure, il représente 6,8% des recettes budgétaires et 5,8% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

IV2. LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2012

L'exécution du budget en 2012 devrait être caractérisée par une mobilisation satisfaisante des ressources budgétaires et une progression soutenue des dépenses dans un contexte assez difficile marqué par le léger ralentissement de l'activité économique et les appuis au monde rural. Les ressources globales mobilisées (recettes budgétaires, Fonds de Soutien à l'Energie et dons) sont projetées en hausse de 12,9% pour se situer à 1723,2 milliards et les dépenses totales et prêts nets, évalués à 2148,7 milliards, devraient s'accroître de 8,9%. Au total, le déficit public devrait s'améliorer de 0,8% du PIB en passant de 455 milliards en 2011 (6,7% du PIB) à 425,4 Mds milliards en 2012 (soit 5,9% du PIB).

IV21. LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Les recettes budgétaires hors FSE sont projetées à hauteur de 1471,4 milliards en 2012 contre 1336,4 milliards en 2011 ; elles enregistreraient ainsi une hausse de 135 milliards (+10,1%) imputable essentiellement aux recettes fiscales ainsi qu'au recouvrement des redevances sur les télécommunications. En effet, les recettes fiscales devraient s'accroître de 92,5 milliards (7,2%) pour s'établir à 1379,4 milliards en 2012 contre 1286,9 milliards en 2011, grâce notamment à la bonne tenue du recouvrement des impôts directs, des taxes intérieures et des droits de douane.

En effet, le recouvrement des impôts directs a progressé de 11,1%, passant de 345,6 milliards en 2011 à 384,1 milliards en 2012, grâce notamment à la bonne tenue de l'impôt sur le revenu, l'IRVM/IRCM et l'impôt sur les sociétés. L'impôt sur le revenu est projeté à 235 milliards contre 211,4 milliards en 2011, soit une amélioration de 23,6 milliards. Quant à l'impôt sur les sociétés et l'IRVM, ils devraient s'améliorer respectivement de 3,4 milliards (+3,5%) et 8,1 milliards (+37,7%) pour s'établir à 101,4 milliards et 29,6 milliards en 2012

Quant aux taxes sur biens et services intérieures, elles sont projetées à 409,9 milliards en 2012 contre 410,6 milliards en 2011, soit en légère baisse de 0,2%. Cette situation découle essentiellement de la contreperformance enregistrée au niveau de la TVA intérieure sur le pétrole, avec un montant projeté à 2,1 milliards à fin 2012 contre une réalisation de 34 milliards en 2011. Cette baisse résulte de l'application intégrale du système de l'usine exercée qui consacre le transfert de l'essentiel du recouvrement de la TVA pétrole vers le cordon douanier. Toutefois, ce repli devrait être atténué par la progression du recouvrement de la TVA intérieure hors pétrole qui est attendu à 249 milliards contre 236,9 milliards un an auparavant, soit une progression de 12,1 milliards (5,1%). Quant aux autres taxes intérieures notamment la TOB, la taxe sur la consommation hors pétrole et les taxes sur les véhicules, elles devraient enregistrer des hausses respectivement de 4,7 milliards et 3,8 milliards pour atteindre respectivement 39 milliards et 42,7 milliards. La taxe sur les véhicules et celle sur les conventions devraient rester stables par rapport à 2011 avec des réalisations projetées à 6 milliards et 4,7 milliards en 2012. Pour ce qui est de la contribution spéciale des mines et carrières (CSMC), elle est attendue à 10 milliards en 2012.

Pour leur part, les recouvrements au cordon douanier sont projetés à 510 milliards contre 451,8 milliards l'année précédente, soit une hausse de 12,9%, tirée principalement par la TVA à l'import. En effet, la TVA à l'import (297,4 milliards) et les droits de porte (212,6 milliards) ont enregistré des hausses respectives de 19,9% et 4,3%.

S'agissant spécifiquement des recettes pétrolières, elles sont projetées à 188,3 milliards en 2012 contre 203,1 milliards en 2011, soit en baisse de 7,3% ; celle-ci résulte essentiellement de la baisse enregistrée au niveau de la TVA intérieure sur le pétrole (-31,9 milliards) et le FSIPP (-8,1 milliards). Ces dernières ont été atténuées par le bon comportement de la TVA à l'import et les droits de porte, qui sont projetés en hausse respective de 34,5% et 7,3%, pour s'établir à 89,6 milliards et 20,7 milliards.

Au total, **la pression fiscale est projetée à 19,1% en 2012 contre 18,9%** un an auparavant, soit un accroissement de 0,2 point de pourcentage de PIB. Elle demeure ainsi au dessus du plancher communautaire fixé à 17% et reflète essentiellement la modernisation des services de recouvrement ainsi que l'élargissement de la base taxable.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles sont projetées à 92 milliards contre 49,5 milliards en 2011, soit une augmentation de 42,5 milliards, qui s'explique principalement par le recouvrement de 42 milliards projeté sur les redevances sur les appels entrants et dans une moindre mesure par l'amélioration escomptée sur le recouvrement des revenus du domaine, chiffré à 16,9 milliards pour 2012 contre une réalisation de 9,8 milliards en 2011.

IV22. LES DONS

Au titre de l'année 2012, les dons sont globalement attendus à 211,9 milliards contre 150 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 61,9 milliards (41,2%). Ils se décomposent en dons budgétaires pour 48,1 milliards et 163,8 milliards pour les dons en capital. La hausse des dons porte aussi bien sur celle des dons budgétaires que des dons en capital. Les dons budgétaires devraient augmenter de 10,6 milliards passant de 37,5 milliards en 2011 à 48,1 milliards en 2012. Cette hausse est due à l'avènement de l'appui budgétaire de l'Arabie Saoudite (16 milliards non prévus initialement) et la progression de l'appui du Canada (qui passe de 8,5 milliards à 13,8 milliards). Ces hausses devraient compenser le repli de 4,6 milliards de l'appui de l'Union Européenne et la non reconduction en 2012 de l'appui des Pays-Bas. Quant aux dons en capital, ils sont projetés à 163,8 milliards, soit un accroissement de 51,3 milliards escompté notamment avec le démarrage des projets d'investissement portant sur le MCA.

IV23. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Pour l'année 2012, les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 2148,7 milliards contre 1972,5 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 176,2 milliards (8,9%), imputable essentiellement aux dépenses courantes et aux dépenses d'investissement effectuées sur ressources extérieures.

En effet, les dépenses courantes globales sont projetées à 1282 milliards contre 1193,6 milliards en 2011, soit en hausse de 88,3 milliards (+7,4%) sous l'impulsion notamment des dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes), des dépenses de personnel (salaires et traitements) et des charges d'intérêt sur la dette publique.

Au titre des dépenses de fonctionnement, les "fournitures et entretien" et les "transferts et subventions" devraient enregistrer des hausses respectives de 23,6 milliards (+6,9%) et 8,4 milliards (+2,6%) pour s'établir respectivement à 365,8 milliards et 328 milliards en 2012. Les dépenses de fonctionnement en 2012 prennent également en compte les transferts au titre de la compensation tarifaire électrique (montant réévalué à 99 milliards contre une prévision initiale de 40 milliards) et les subventions aux prix des denrées de première nécessité (8 milliards).

Les charges d'intérêts sur la dette publique sont projetées à 122,2 milliards, soit une augmentation de 18,4 milliards (17,7%) par rapport à 2011. Cette augmentation est le fait essentiellement de l'accroissement des intérêts sur la dette intérieure qui passent de 44,7 milliards à 66 milliards, soit une augmentation de 21,3 milliards. Par contre, les intérêts sur la dette extérieure sont projetés à 56,2 milliards, et devraient enregistrer une baisse de 2,9 milliards (-4,9%) par rapport à 2011. Cette tendance traduit en partie le recours progressif aux interventions sur le marché financier sous-régional.

Les dépenses de personnel devraient progresser de 6,1% pour s'établir à 454 milliards au titre de l'année 2012. Quant au ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales, il est évalué à 31,9% en 2012 contre 33,3% en 2011 et se situe en dessous du plafond communautaire fixé à 35%.

S'agissant des dépenses d'investissement globales, elles sont projetées pour un montant de 874,7 milliards après 750,5 milliards l'année précédente, soit une hausse de 124,2 milliards (+16,6%). Cette progression est le fait principalement des dépenses d'investissement sur ressources extérieures. En effet, celles-ci devraient passer de 241,9 milliards en 2011 à 370,4 milliards en 2012, soit une progression de 53,1%. Quant aux investissements sur ressources internes, ils sont projetés en repli de 4,3 milliards (-0,8%) s'établissant ainsi à 504,3 milliards. Les investissements effectués sur ressources internes représentent 57,7% des dépenses d'investissement totales. Par ailleurs, le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'est établi à 35,5% en 2012 contre 39,5% en 2011, soit au dessus du plancher communautaire fixé à 20%.

Les prêts nets en 2012 devraient ressortir à -8 milliards reflétant un montant de 12 milliards de prêts rétrocédés et des remboursements évalués à 20 milliards.

IV24. LE FINANCEMENT

Le financement net du déficit budgétaire pour l'année 2012 est estimé pour un montant de 361,8 milliards au niveau du financement extérieur et de 89,7 milliards par le financement intérieur.

En effet, le financement extérieur net est ressorti à 361,8 milliards en 2012 contre 421,2 milliards en 2011 soit un repli de 14,1%. Le financement extérieur a été mobilisé à travers les tirages sur les prêts, le recours au marché financier sous-régional. S'agissant des tirages, ils sont effectués sur les prêts projets pour un montant de 220,6 milliards et les prêts programme chiffrés à 117,9 milliards ; ces derniers sont constitués des appuis de la Banque mondiale pour 27,4 milliards, de l'AFD pour 85,6 Mds et de la BAD pour 4,9 milliards. .

Au niveau du marché financier sous-régional, un montant net de 88,7 milliards devrait être mobilisé en 2012 (dont 77,5 milliards sur les emprunts obligataires et 11,3 milliards sur les bons du trésor). Pour leur part, l'amortissement de la dette extérieure et l'assistance PPTTE sont programmés respectivement à 88,8 milliards et à 17,8 milliards.

Le financement intérieur net est projeté à 89,7 milliards, reflétant un niveau d'engagement vis-à-vis du système bancaire de 49,7 milliards et un financement non bancaire devrait ressortir à 40 milliards.

IV25. LA DETTE PUBLIQUE

En 2012, l'encours de la dette publique totale est projeté à 3041,1 milliards contre 2704,2 milliards en 2011, soit une progression de 12,5%. Il représente ainsi 42,1% du PIB contre 39,7% du PIB en 2011, soit une progression de 1,4 point de pourcentage de PIB. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA. Il est composé de 2324 milliards (32,2% du PIB) au titre de la dette extérieure et de 717,1 milliards (9,9% du PIB) portant sur la dette intérieure.

Le service de la dette publique extérieure devrait s'établir, en 2012, respectivement à 9,9% et 8,3% des recettes budgétaires et des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2013

La Loi de Finances Initiale (LFI) au titre de l'année 2013 est préparée dans un contexte marqué, au plan intérieur, par la volonté du nouveau Gouvernement de rationaliser les dépenses publiques et d'instaurer la transparence et la bonne gouvernance, renforcer les capacités énergétiques, poursuivre les programmes d'infrastructures à travers notamment les travaux de l'autoroute à péage et le prolongement de la VDN, l'aéroport international Blaise Diagne et le démarrage effectif des travaux du Millennium Challenge Account (MCA). Au plan international, la LFI serait marquée par la faiblesse de l'activité économique mondiale en liaison notamment avec les difficultés dans la zone euro et les tensions sociopolitiques dans la sous région.

Les orientations budgétaires s'inscriront dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. Par ailleurs, les politiques mises en œuvre devraient bénéficier des effets des réformes fiscales, notamment le nouveau code Général des impôts, la réforme foncière et la rationalisation des dépenses fiscales. En conséquence, l'exercice budgétaire en 2013 devrait se traduire par le maintien d'un niveau de recouvrement satisfaisant en termes de recettes conjugué à une progression prudente des dépenses publiques.

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Dans la LFI 2013, **les recettes du budget général** s'élèvent à 2450,7 milliards contre 2266,9 milliards dans la LFI 2012, soit une hausse de 183,8 milliards (+8,11%). Cette évolution est imputable à la fois aux recettes internes, avec une progression de 109,7 milliards (+5,64%), et aux recettes externes qui enregistrent une hausse de 74,1 milliards (soit +22,94%).

Les recettes internes s'établissent à 2053,6 milliards en 2013 contre 1943,9 milliards l'année précédente. Elles sont composées essentiellement des recettes ordinaires hors dons, des emprunts et des dons budgétaires.

Les recettes ordinaires hors dons, composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales, sont estimées à 1569,9 milliards contre 1515 milliards retenus dans la Loi de Finances Initiale de 2012. Elles enregistreraient ainsi une progression de 54,9 milliards en valeur absolue et de 3,62% en valeur relative, à la faveur notamment du recouvrement des recettes fiscales qui constituent 95,1% des recettes budgétaires.

Les recettes fiscales sont attendues pour l'année 2013 à 1492,5 milliards contre 1417 milliards projetés dans la LFI 2012, soit une hausse 75,5 milliards en valeur absolue et de 5,33% en valeur relative. Les impôts directs devraient progresser de 23,1 milliards pour s'établir à 423,2 milliards en 2013. Les impôts indirects sont, pour leur part, projetés à 1069,3 milliards, composés notamment de 796,6 milliards de taxes sur biens et services, de 202,4 milliards de droits et taxes à l'importation, de 33,3 milliards de

droits d'enregistrement et de timbre. La contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC) est prévue à hauteur de 15 milliards dans la LFI 2013. La pression fiscale devrait ainsi s'établir à 19,3% du PIB en 2013, demeurant ainsi au-dessus du seuil communautaire de 17%.

Les emprunts sont programmés à hauteur de 373,3 milliards en 2013 contre 346,9 milliards l'année précédente. Quant aux dons budgétaires, ils devraient progresser de 19 milliards entre 2012 et 2013 pour s'établir à 38,6 milliards.

Les recettes non fiscales de l'année 2013 sont, quant à elles, programmées à 77,4 milliards contre 98 milliards estimés en 2012, soit une diminution de 20,6 milliards reflétant d'une part la baisse sur la ligne relative à la taxe sur les communications téléphoniques internationales entrant au Sénégal, laquelle a été supprimée en 2012, et d'autre part, du relèvement du montant des dividendes suite aux effets escomptés de la rationalisation des dépenses de téléphones mise en œuvre par le gouvernement.

Les recettes externes sont évaluées à 397,1 milliards en 2013 contre 323 milliards en 2012.

V2. LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les prévisions de dépenses du Budget général s'établissent à 2450,7 milliards en 2013, soit une hausse de 183,8 milliards (+8,11%) par rapport à l'année précédente. Elles sont constituées essentiellement de dépenses courantes pour un montant attendu à 1538,3 milliards et de dépenses d'investissement évaluées à 912,4 milliards.

V21. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à 1538,3 milliards en 2013 contre 1435,9 milliards en 2012, soit une hausse de 7,13% imputable notamment aux paiements des charges sur la dette publique et aux dépenses portant sur les « traitements et salaires ». Cette hausse devrait être atténuée par la baisse escomptée sur les « autres dépenses courantes ».

En effet, le service de la dette publique est attendu à 440,9 milliards contre 347,9 milliards un an auparavant. Quant aux dépenses de personnel (traitements et salaires), elles sont prévues à 467,1 milliards contre 443,5 milliards pour la gestion 2012, soit un accroissement de 23,6 milliards en valeur absolue et de 5,32% en valeur relative. Cependant, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait ressortir à 31,3%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire.

S'agissant des autres dépenses courantes, elles sont projetées à 630,3 milliards en 2013 contre 644,5 milliards au titre de la LFI 2012. Elles enregistreraient ainsi une baisse de 14,2 milliards, soit -2,2% en variation relative, en raison notamment des efforts importants mis en œuvre par l'Etat dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques.

V22. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les principaux investissements prévus en 2013 devraient s'articuler autour de (i) la poursuite des travaux de l'autoroute à péage et le prolongement de la VDN ; (ii) la poursuite de la construction de l'Aéroport international Blaise Diagne (iii) le désenclavement des zones Nord et Sud du pays par la réhabilitation des routes et pistes avec notamment le démarrage effectif des travaux du Millenium Challenge Account; (iv) l'irrigation et la gestion des ressources en eau ; (v) la diffusion des services électriques en milieu rural ainsi que le renforcement des capacités énergétiques globales ; et (vi) la construction de salle de classes. Les dépenses en capital sont programmées à 912,4 milliards contre 831 milliards pour la LFR de 2012, soit en augmentation de 81,4 milliards (soit +9,8% en valeur relative) ; cette hausse est imputable notamment aux investissements financés sur ressources externes et dans une moindre mesure par celles mobilisées sur ressources propres.

En effet, les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 515,3 milliards en 2013 contre 508 milliards pour la LFI 2012, soit une légère progression de 7,3 milliards (+1,44%). Toutefois, le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 34,5%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20%.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles sont programmées pour un montant de 397,1 milliards en 2013 contre 323 milliards en 2012, soit en hausse de 74,1 milliards en valeur absolue et de 22,94%% en valeur relative.

La part des dépenses en capital financées sur ressources internes reste dominante relativement à celles effectuées sur ressources externes. Ainsi, en 2013, le poids des dépenses en capital sur ressources internes représenterait 56% des dépenses totales d'investissement, reflétant ainsi la volonté du gouvernement de consacrer une part importante des ressources propres à l'investissement.

V3. LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en ressources et en dépenses à 80,5 milliards en 2013 contre 77,9 milliards en 2012, soit une progression de 2,6 milliards.

V4. LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE :

Le Solde du budget général (dons compris) est projeté en équilibre pour l'année 2013. En effet, la mobilisation des ressources internes de l'Etat, des appuis extérieurs notamment les tirages et emprunts, de même que les interventions régulières sur le marché financier devraient permettre de prendre en charge les différentes dépenses de l'Etat.